SYNTHÈSES

1res RENCONTRES de la PARTICIPATION

Bordeaux 25/26.01.2017

MEET UP for DEMOCRACY

www.rencontres-participation.fr

TABLES RONDES INTRODUCTIVES

- Co-construire le monde de demain : regards croisées d'acteurs de la société civile ;
- La participation citoyenne, une étape incontournable pour les collectivités ?
- Du global au local : les citoyens acteurs du changement.

AXE 1 : PLUS DE PARTICIPATION POUR PLUS DE DÉMOCRATIE

- Le tournant collaboratif, nouveau souffle démocratique ou illusion ?
- Quand la participation questionne nos démocraties ;
- La santé : de la mise en débat des choix à la co-construction des solutions ;
- Institution et pratiques participatives en Europe ;
- Baromètre de la concertation et de la décision publique.

AXE 2 : PARTICIPER ET SE MOBILISER DANS LES TERRITOIRES

- Atouts et contraintes d'un projet urbain participatif ;
- La finance participative ou « crowdfunding » ;
- La concertation dans les plans et programmes ;
- Quand le pouvoir d'agir est aux mains des habitants ;
- Les conseils citoyens, quels effets sur les quartiers prioritaires ?
- Le bien-être, une opportunité pour la capacitation des publics les plus éloignés ?

AXE 4 : QUESTIONNER LES MÉTHODES, S'APPROPRIER LES OUTILS

- Évaluer un processus de concertation ;
- Créer les conditions de la mobilisation ;
- Structurer la RSE par le dialogue entre les parties prenantes ;
- Tirage au sort : un outil de mobilisation ? ;
- Mobiliser les membres de son instance dans la durée ;
- Introduction aux outils et postures de l'intelligence collective ;
- Les méthodes de vote dans les budgets participatifs.

AXE 5 : DIFFUSER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

- Diffuser la culture de la participation au sein des structures ;
- Comment accompagner les acteurs vers la participation ? ;
- Reconnaître l'ingénierie de la concertation ;
- Comment définir et défendre un budget de concertation pour un projet ? ;
- Quelle culture de la participation à l'échelle européenne ?

CO-CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN : REGARDS CROISÉS D'ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE LA PARTICIPATION



Colibris, Les Zèbres, Nuit debout, etc., de nombreuses initiatives reflètent, à des degrés divers, les aspirations de la société à créer de nouveaux modes d'élaboration de l'action collective.
A quelques mois d'échéances électorales importantes et face à une transition écologique qui doit être enclenchée, quelle co-construction du monde de demain les acteurs de la société civile, de la participation ou du monde politique proposent-ils ?
Comment le dessiner et en faire un projet de société partagé par tous ?
Quelles méthodes de réalisations concrètes ?

MARYLISE LÉON
Secrétaire nationale de la CFDT

Il y a une nécessité pour l'entreprise de s'ouvrir aux parties prenantes. Il faut penser une nouvelle articulation entre démocratie participative et démocratie représentative, dans la société comme dans l'entreprise.

La représentation et la consultation directe sont des logiques complémentaires. Dans le cas du dialogue social au sein d'une entreprise, les négociations ne peuvent pas être menées avec tous les salariés autour de la table, mais quand un sujets va changer la vie des salariés, les syndicats peuvent alors lancer une grande consultation pour recueillir l'ensemble des avis.

Dans le cadre de l'entreprise, il faut donc distinguer différents types de participation :
- la concertation, qui est un dialogue sur des visions, partagées ou divergentes, de l'entreprise ;
- d'autres formes de participation des salariés, qui peuvent se faire via leurs délégués, dans le cadre de négociations.

Une concertation vertueuse, c'est :
- **de la transparence ;**
- **la reconnaissance des acteurs et de la légitimité de leurs avis et analyses ;**
- **la qualité d'information, qui permet à chacun de se construire sa propre analyse ;**
- **l'association de l'ensemble des acteurs concernés.**

CHRISTIAN LEYRIT
Président de la CNDP

La demande de participation est forte ; d'autant plus forte que la démocratie est en crise. Pour garantir l'indépendance des débats, l'organisateur de la concertation ne doit pas être une partie prenante du sujet débattu.

Pour pallier les problèmes de légitimité des décisions, il faut garantir la rigueur, la transparence et l'impartialité du processus de débat.

Dans une logique d'innovation, de nouveaux outils sont développés : focus groupes, travail en ateliers en petits groupes, débats mobiles (gares, bus itinérants), conférences de citoyens, dialogue 3D (à différentes échelles de territoires).

Les dernières avancées législatives présagent de pistes d'évolutions majeures pour le débat public : le droit d'initiative citoyenne, les débats publics sur les plans et les programmes, la conciliation et les garants.

Une concertation vertueuse, c'est :
- **un débat sur l'opportunité du projet, il doit être fait suffisamment tôt, quand il existe encore des alternatives ;**
- **une expertise indépendante du porteur de projet et la possibilité d'expertises complémentaires ;**
- **l'accès à l'information.**

ORGANISÉ PAR décider ensemble

FLORENCE DENIER-PASQUIER
Secrétaire nationale de FNE

Développement durable, transition écologique et concertation ont toujours marché de paire (cf. art. 10 de la convention de Rio, convention Aarhus). Nous sommes face à une nécessité de développer un plaidoyer sur la démocratie environnementale.

La concertation a pour ambition d'aboutir à un intérêt général construit collectivement. Dans le champ de l'environnement, des politiques sociales, etc. les logiques sont les mêmes.

La convention d'Aarhus, texte structurant pour ce secteur, s'appuie sur trois piliers : l'information, la concertation et l'accès à la justice. Ce dernier est parfois le moyen de « mettre le pied dans la porte » pour être écouté. Il y a des lieux pour interpeller et des lieux pour co-construire, qui ne sont pas toujours les mêmes.

L'efficacité des politiques publiques en matière de développement durable est liée à la mobilisation des populations pour adopter de nouveaux comportements. Une concertation se tient donc dans la durée, pour faire évoluer les mentalités.

Une concertation vertueuse, c'est :
- **dès les premières réflexions sur le projet, avant que tout ne soit décidé** ; en application du principe « éviter - réduire - compenser » : il faut s'interroger tôt dans la construction du projet : à quels besoin le projet répond-il ? Y a-t-il des solutions alternatives ayant moins d'impacts sur l'environnement ?
- **la transparence de l'information environnementale et le fait de la rechercher** : on ne peut pas critiquer un projet si on n'a pas posé des questions, cherché des réponses, participé à l'enquête publique, en amont ;
- **la capacité à s'ouvrir à l'expertise, y compris l'expertise citoyenne, et à faire des allers retours dans la construction du projet.**



ÉRIC MOLINIÉ
Secrétaire général de Dalkia

Le dialogue a toujours été naturel avec les parties prenantes (représentants d'associations, élus, associations locales, etc.) chez EDF.

Cela s'est traduit par un engagement RSE : créer un espace de dialogue organisé, dans la durée, qui réunisse les parties prenantes des champs sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le président de ce panel « développement durable » s'exprime dans le rapport annuel et témoigne du dialogue en interne ainsi que des concertations tournées vers l'extérieur.

En interne, les réserves face à la concertation sont peu présentes, c'est consubstantiel à la logique de l'entreprise. De plus, la direction développement durable est là pour porter la « bonne parole » et démontrer l'intérêt de la participation.

Un nouvel engagement a été pris : organiser une concertation pour chaque projet supérieur à 50 millions d'euros, dans le monde entier. Ce sont des concertations volontaires, hors du cadre de la loi.

Une concertation vertueuse, c'est :
- **dès le début de la conception du projet,**
- **de la transparence,**
- **accepter de bouger les lignes,**
- **témoigner des évolutions des projets.**

Mais c'est aussi :
- **du temps gagné dans les projets,**
- **des frais moins importants qu'on ne le pense** quand les dispositifs sont anticipés, et intégrés aux « démarches projets »,
- **des coûts supplémentaires évités**, comme par exemple pour traiter les problèmes environnementaux « après coup »,
- **des projets améliorés.**

ANIMÉ PAR

état d'esprit stratis
facilite l'action publique



LAURENCE MONNOYER-SMITH
Commissaire générale au développement durable

La France est dotée de réglementations et d'institutions uniques en matière de concertation et de débat public. L'enjeu principal est d'ancrer les grands principes de la participation et leurs mécanismes dans le droit.

Pour cela, quatre droits principaux ont été inscrits dans un chapitre préliminaire du Code de l'Environnement :
- l'accès à l'information pertinente,
- la possibilité de demander la mise en œuvre d'une procédure de participation,
- des délais raisonnables,
- la reddition de comptes.

Pour atteindre l'objectif de concertation « amont » , il a fallu étendre la législation pour les projets en dessous des seuils CNDP, par le droit d'initiative. La saisine de la CNDP sur les plans et programmes est venue compléter cette logique. De plus, l'incitation à l'organisation de concertations volontaires est effective, car elle permet de désamorcer le droit d'initiative, sous certaines conditions. Enfin, l'ouverture de concertations sur des projets de politiques publiques a été imaginé, à partir de 500000 citoyens pétitionnaires.

Le continuum de la participation est un deuxième enjeu crucial. Après le débat public, la nomination d'un garant jusqu'à l'enquête publique permet d'atteindre cet objectif. Il peut ainsi assurer la mémoire du dispositif.

Pour débloquer les situations conflictuelles, deux dispositifs ont été créés : la consultation des électeurs et la conciliation.

Enfin, pour répondre à la question : « maintenant on a un cadre, comment est-ce qu'on s'engage collectivement ? » une Charte a été co-écrite.

Une concertation vertueuse, c'est :
- **mettre « sur la table » le périmètre du décidable**, c'est-à-dire mettre en lumière ce qui peut évoluer et ce qui ne peut pas et expliquer pourquoi ;
- **faire la transparence sur des processus de prise de décision complexes.**

BERTRAND PANCHER
Député-maire de Bar-le-Duc et Président de Décider ensemble

Historiquement, les élus locaux ont toujours concerté mais avec les moyens et les attentes qui étaient ceux de l'époque. Les demandes des citoyens ont changé.

Il y a une attente forte de transparence et de concertation dans la décision publique. Pour cela, il faut disposer de « savoir - être » mais également être capable de mobiliser des « savoir-faire ».

L'ouverture à la concertation n'est pas dans les gènes du Parlement. Toutefois, des démarches innovantes viennent faire bouger les lignes. Une prise de conscience est en cours. Avant, la majeure partie des élus témoignaient peu d'intérêt pour les thématiques participatives. Ce n'est plus le cas ; ces sujets sont devenus incontournables dans le discours politique, au niveau local comme au niveau national.

Sur le plan national, il faut analyser les processus législatifs et évaluer leur impact réel, avec une traçabilité de la concertation. Il faut que les citoyens soient mieux informés sur les processus de prise de décision et les responsabilités de chaque échelon territorial.

Un concertation vertueuse, c'est :
- **un dispositif qui permet d'améliorer les processus de décision,**
- **une volonté politique,**
- **une ingénierie spécifique.**

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA SALLE

- ✓ Quelle peut-être la place de la société civile non organisée ?
- ✓ Comment simplifier les procédures, sortir du « tout administratif, ou législatif » ?
- ✓ Comment parler aux gens, les mobiliser, trouver des approches qui les intéressent ?
- ✓ Comment garantir une place à la parole citoyenne, face au « 49.3 » par exemple ?
- ✓ Comment financer les initiatives citoyennes pour qu'elles aient les moyens de se déployer en autonomie ?
- ✓ Quelle place pour les lanceurs d'alertes ?
- ✓ Quel accès à l'information dans les zones rurales ? Comment contrer la fracture numérique ?
- ✓ Quand on fixe les seuils de « citoyens demandeurs » pour lancer des dispositifs, ne risque-t-on pas des mobilisations de groupes d'intérêts ?
- ✓ Comment former les citoyens pour qu'ils comprennent le système, et puissent ainsi le discuter voire le remettre en cause ?

LA PARTICIPATION CITOYENNE, UNE ETAPE INCONTOURNABLE POUR LES COLLECTIVITÉS ?



Composée de témoignages d'élus locaux, cette table-ronde a questionné les liens existants entre participation citoyenne et actions des collectivités. La diversité des témoignages a permis aux participants d'appréhender les multiples objectifs et modalités d'association des citoyens à la mise en œuvre de l'action locale.

PASCAL CLOUAIRE
Adjoint au Maire de Grenoble

La démocratie n'est pas une fin en soi, c'est un moyen d'atteindre un objectif. La question est alors de définir l'objectif poursuivi collectivement.

Grenoble se veut être la ville de la transition économique, écologique et démocratique, trois termes conjugués ensemble.

La pratique de la démocratie, c'est préparer le monde de demain, celui qui vient après la transition. Les virages vont être radicaux. Le but est d'atteindre une société plus juste, plus citoyenne et plus solidaire. La démocratie est une des conditions de cette réussite.

Il faut mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté et rendre les démarches d'interpellation « accessibles », en abaissant les seuils de pétitions par exemple.

JO SPIEGEL
Maire de Kingersheim

L'échelon local permet, mieux qu'ailleurs, de se rendre compte de la crise démocratique, du fossé qui se creuse entre représentants et représentés. La légitimité d'une décision ne relève plus de qui la prend, mais de comment on la prend.

Le bulletin de vote n'est plus l'unique fondement, en matière de démocratie. Il faut s'inscrire dans une démocratie de construction : passer du faire « pour », au faire « avec » ; du face à face stérile, à une co-production ; s'ancrer dans une logique de décider ensemble et de mieux agir ensemble.

Il faut mettre la démocratie au cœur du processus décisionnel et donc au cœur de la transition sociale et écologique ; la « haute valeur environnementale » ne se fera pas sans haute valeur démocratique.

Les électeurs sont des citoyens, c'est-à-dire des parties prenantes du bien commun, dans l'intervalle entre les élections. Dans cette logique, ils doivent être inclus dans les processus de décision, en continu ; les démarches participatives doivent avoir un impact réel sur la décision.

La réforme territoriale n'a pas suffisamment pris en compte le volet démocratique. Des logiques technocratiques et politiques ont prévalu aux logiques de collaboration, de dialogue et de citoyenneté pour faire face aux enjeux de subsidiarité, de solidarité et de lisibilité.

ORGANISÉ PAR décider ensemble

SABINE GIRARD
Élue à la Mairie de Saillans

Le constat de dysfonctionnement est simple. C'est parce qu'on ne demande pas leurs avis aux citoyens, qu'ils ne savent pas ce qu'il se passe que la démocratie locale est en crise.

Le projet de Saillans est auto-organisé, sans leader et de façon pragmatique. Cela se traduit par de la collégialité, avec un fonctionnement en binôme, pour mettre à profit l'intelligence collective.

La démarche s'appuie également sur un renversement de posture : les habitants établissent une politique collectivement, les élus sont là, sur un temps donné, un mandat, pour accompagner la construction de cette politique par les habitants, garantir que le processus avance et mettre en œuvre la politique ainsi produite. L'implication est réelle pour co-construire une décision, à toutes les étapes.

Des commissions thématiques sont mises en place pour construire les grandes orientations de la politique. Ces propositions sont ensuite collectivement priorisées. Enfin, les habitants participent à leur mise en œuvre avec des « groupes action-projet ».

Un travail a été fait sur la légitimité, la confiance, la transparence. L'information, en continu, est indispensable car pour pouvoir s'impliquer dans la vie publique, il faut être au courant de ce qu'il se passe.

La garantie pour que les gens s'impliquent réellement est de connaître les marges de manœuvre, de savoir ce qui est déjà décidé. Il ne faut pas sous estimer la capacité des habitants à comprendre des enjeux complexes.

L'élection s'est faite sur un projet, pas sur des personnes. A Saillans, on est citoyen avant d'être élu.

Il est possible de commencer avec peu de moyens et d'ingénierie. La démarche de Saillans n'est pas une révolution. Elle est inscrite dans les institutions existantes et dans l'esprit des lois. C'est possible et ce n'est pas qu'une affaire d'élus.

JEAN-LOUIS DAVID
Adjoint au Maire de Bordeaux

A Bordeaux, il y a eu plusieurs phases dans l'histoire de la participation locale.

Dans une premier temps (1995-2002), la parole a été donnée aux citoyens sur des grands projets structurants, notamment des projets de réaménagement urbain. Cette époque marqua le début des habitudes de dialogue entre citoyens et pouvoirs publics.

À partir de 2008, l'organisation du territoire a changé et s'est axée autour de la participation, de la vie citoyenne et de la proximité. Des maires adjoints de territoire ont été élus, avec pour premier objectif la participation citoyenne.

Un nouveau pas a été franchi avec la mise en place de commissions permanentes dans les quartiers. 50 % des effectifs de ces commission sont tirés au sort sur les listes électorales. La parité est strictement respectée et un quota de 25 % de moins de 25 ans a été instauré. Animées par les maires de quartier, ces instances participatives disposent d'un « fond d'intervention locale » pour soutenir les démarches allant dans le sens de l'innovation citoyenne.

A l'heure actuelle, les citoyens n'acceptent plus qu'on décrète pour eux.

RÉMI HEURLIN
Directeur délégué à la Direction Nouvelle Aquitaine de la Caisse des dépôts

La Caisse des Dépôts est aux côtés des décideurs publics. Structurellement, elle est donc extrêmement attentive à ce qu'il se passe dans les territoires.

Cet accompagnement de terrain permet une connaissance fine des initiatives des territoires. Cela confère à la Caisse une capacité de mise en réseau des démarches innovantes, pour associer les uns et les autres, leur permettre de s'inspirer mutuellement et essaimer les innovations.

Pour tous les projets d'investissement, y compris pour ceux que soutient la Caisse, il faut interroger les usages et donc questionner et associer les usagers.

ANIMÉ PAR la gazette des communes des départements des régions





FABRICE ROUSSEL
Vice-président de Nantes Métropole

Le cadre métropolitain est particulier en matière de démocratie. C'est un échelon territorial sans sans suffrage universel direct pour élire les conseillers métropolitains. Le lien démocratique ne passant pas par l'élection, il n'est pas toujours évident à percevoir pour le citoyens. Cette situation a fait naître la volonté de créer des espaces de dialogue citoyen.

Pour cela, un « grand débat citoyen » sur la Loire a été mené. Il s'agissait de réfléchir collectivement et avec différentes entrées : franchissements, aménagements urbains, environnement, développement économique.

Le dispositif de participation s'est appuyé sur des recommandations du Conseil de développement. C'est donc la société civile qui organise le débat, dès sa conception.

Le débat a été piloté par une commission de citoyens. Ils ont réalisé des choix stratégiques : sujets émergeants à retenir, experts, etc. Des documents socles ont été rédigés pour assurer la transparence du processus. Différents outils ont été déployés : réunions publiques, auditions publiques d'experts, cahiers d'acteurs, séminaires d'acteurs (pour délibérer).

Le rapport par la commission a donné lieu à une délibération du Conseil métropolitain, afin de prendre des engagements.

De plus, une conférence permanente (associatifs, citoyens engagés) a été missionnée pour le suivi. Elle fait des recommandations sur le dialogue citoyen et témoigne, un an après ce débat, de l'état d'avancé des engagements.

Un autre débat sur le même modèle est à venir sur la transition énergétique.

BASSEM ASSEH
Adjoint au Maire de Nantes

A la Ville de Nantes, la participation citoyenne n'est pas nouvelle. L'enjeux est de faire en sorte que le citoyen soit actif.

Historiquement, le dialogue s'est d'abord instauré avec les associations puis, en complément, avec les citoyens non organisés. Les choses s'installent dans le temps.

Le dialogue citoyen doit se faire sur toutes les échelles géographiques, du micro-quartier à la métropole. De la même façon, il n'y a pas de domaine de dialogue privilégié et donc pas de contraintes sur les politiques publiques qui doivent être concernées : culture, tranquillité publique, transport, etc.

Le dialogue citoyen, c'est une échange entre trois parties prenantes : les citoyens (expertise d'usage), les services de la collectivité (expertise technique) et les élus. Dans cette approche, le défi est double : faire participer les habitants et diffuser cette philosophie en interne, au sein des services.

En interne, il n'y a pas de service dédié ; l'ensemble des directions sont parties prenantes, avec un pôle dédié en support, qui les accompagne. C'est donc un empowerment des différentes directions de la collectivité.

Pour mettre le citoyen au cœur d'une politique publique, les méthodes du design sont pertinentes. Elles permettent de baser la réflexion sur les usages et ainsi de mieux construire la politique publique.

QUESTIONS SOULEVÉES PAR LA SALLE

- ✓ Au delà des avancées normatives et des belles expériences locales, comment transformer plus profondément le pays ? Peut-on imaginer un droit général à la participation, qui s'accompagnerait de formation ?
- ✓ Comment changer d'échelle territoriale dans la participation ? Comment pallier l'impensé démocratique profond de la réforme territoriale ?
- ✓ Comment généraliser la posture qui pose l'habitant comme définissant « la politique » et l'élu comme un animateur de la démocratie ?

DU GLOBAL AU LOCAL : LES CITOYENS ACTEURS DU CHANGEMENT

Dans un contexte de mutation du monde et de notre modèle de développement, cette table-ronde a été l'occasion d'analyser le rôle des citoyens dans ces transformations. A travers les interventions d'acteurs majeurs du développement durable et de la participation, ce temps a questionné la place des citoyens dans les changements en cours aux niveaux international, national et local.



QUESTIONNEMENT

Pour varier les formats d'expression et donner un autre rythme à cette table ronde, les rôles traditionnels attribués dans les débats ont été modifiés.

L'ensemble des participants de la salle a dû répondre à la question suivante, par écrit :

Selon vous, quelle est la principale condition pour que les citoyens soient pleinement acteurs du changement ?

Les réponses apportées par la salle ont permis d'interroger les différents intervenants présents. Lorsque la réponse d'un participant était soumise, celui-ci était invité à développer son propos et à apporter un éclairage à sa proposition, fruit de ses réflexions et de son expérience.

Les intervenants pouvaient réagir et rebondir sur les différentes prises de parole de la salle. Une réflexion collective s'est alors créée.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La Convention d'Aarhus contient une phrase clé : « il faut tenir compte de la participation citoyenne pour prendre des décisions ». Le constat dressé est alors que **l'objectif de la participation est que chaque citoyen puisse se retrouver dans les politiques publiques** qui le concernent.

Aujourd'hui de nombreux citoyens vont plus vite que les institutions. Ces citoyens font bouger le corps social, mettent la société en mouvement et initient le changement. Toutefois, ce phénomène se heurte à certaines limites : légales, sociétales et organisationnelles.

La réussite des différentes formes de démocratie participative est notamment **conditionnée par la manière dont elles sont mise en œuvre et la sincérité de leurs commanditaires**. Une illustration de cet enjeux est le déploiement du numérique dans la démocratie, qui soulève des questions d'inégalité, de fracture numérique et de transparence.

Les projets qui les concernent ne doivent plus être construits « pour » mais bien « avec » les citoyens. Dans certains types de domaines, tels que le RSA, ce constat est encore plus flagrant. L'objectif est donc de construire des projets qui peuvent être portées par des institutions mais qui sont bâtis avec la vision des citoyens.

ORGANISÉ PAR

Gironde LE DÉPARTEMENT gironde.fr





INTRODUIT PAR

✓ **Corine LEPAGE,** Ancienne ministre de l'Environnement ;

=

AVEC LES INTERVENTIONS DE

✓ **Bettina LAVILLE,** Conseillère d'Etat et présidente du Comité 21 ;

✓ **Corinne MARTINEZ**, Présidente de la Commission Agenda 21 et Développement Durable, Conseil départemental de la Gironde ;

✓ **Laurence MONNOYER-SMITH,** Commissaire générale du Développement durable, MEEM ;

✓ **Dominique OLLIVIER,** Présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, Présidente déléguée de l'Observatoire international de la démocratie participative ;

✓ **Bertrand PANCHER,** Député-maire de Bar-le-Duc et Président de Décider ensemble.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS SUITE

L'enjeux du temps disponible et de la priorisation de l'engagement citoyen dans une hiérarchie des enjeux propres à chacun est fondamentale. La création de créneaux de « temps citoyens » ainsi que la formation civique obligatoire sont des solutions proposées pour permettre aux citoyens de s'impliquer plus dans le changement. Certains outils déployés par la démocratie participative peuvent également jouer ce rôle de vecteurs d'apprentissage. Les budgets participatifs, par exemple, permettent une véritable montée en compétence des citoyens.

Les démarches de participation doivent créer les conditions de l'empowerment pour permettre des dynamiques d'entraînement qui ne laissent aucun acteur en dehors des mouvements, y compris les publics les plus éloignés de la participation. Les démarches participatives institutionnelles ne sont pas en capacité de fédérer l'ensemble des citoyens. Toutefois, il faut travailler sur le périmètre de la participation et sur la manière de mobiliser les citoyens.

Les citoyens prennent conscience de leur légitimité à intervenir dans la sphère démocratique. Ils s'envisagent de plus en plus comme des acteurs du changement. De manière générale, ces questionnements émergent de plus en plus dans l'espace public : les médias sont des vecteurs de diffusions de certaines initiatives qui permettent de montrer que le changement est possible. **C'est un vecteur d'essaimage des innovations citoyennes et démocratiques.**

La mise en réseaux des acteurs et des citoyens, l'échange et la co-construction seront les moteurs des transitions, démocratiques, écologiques et numériques initiées par les citoyens et structurées par les institutions.

ANIMÉ PAR

✓ **Sébastien KEIFF,** Conseil départemental de la Gironde.

Axe 1

PLUS DE PARTICIPATION POUR PLUS DE DÉMOCRATIE

Synthèses des temps

- Le tournant collaboratif, nouveau souffle démocratique ou illusion ?

- Quand la participation questionne nos démocraties ;

- La santé : de la mise en débat des choix à la co-construction des solutions ;

- Institution et pratiques participatives en Europe ;

- Baromètre de la concertation et de la décision publique.

LE TOURNANT COLLABORATIF, NOUVEAU SOUFFLE DÉMOCRATIQUE OU ILLUSION ?



Développement des pratiques collaboratives en organisation, économie collaborative, initiatives citoyennes autour du partage, Fab Lab...

Ces expériences où l'initiative individuelle rencontre l'action collective portent-elles les prémisses de nouvelles modalités de la fabrique de l'intérêt collectif et du rapport aux décideurs ?

ENJEUX

« Le tournant collaboratif » est une terminologie qui se développe fortement, notamment avec l'émergence des *civic tech* dans le champ du débat démocratique. Pour certains, le tournant collaboratif dans la société signifie être acteur des solutions et ne pas attendre toutes les réponses de la puissance publique ou de l'initiative privée ; c'est une façon d'appréhender l'innovation par le **faire ensemble.**

Toutefois, **il existe une dualité d'interprétation** entre d'une part la promesse d'une transition écologique et démocratique, appuyée par la coopération et la collaboration et, d'autre part, une bulle spéculative, reproduisant des asymétries, symbolisée par le phénomène d' «uberisation ».

La notion de collaboration et les nouvelles pratiques qui l'accompagnent percutent et enrichissent les méthodologies de participation et de concertation. **Les objets et les modes de débat sont alors contraints d'évoluer.**

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

L'action collective sur un mode collaboratif a besoin d'une culture délibérative partagée par toutes les parties prenantes impliquées, dans une logique de production et de compromis.

Les réflexions collaboratives doivent se situer le plus en amont possible des démarches de projet, dans l'idéal, au stade de la « page blanche ». Le principe fondateur est alors d'amener une idée, de la conceptualiser et de la faire grandir, par le regard de l'autre et par la confrontation. Ce mode d'interaction présuppose l'acceptation de la critique.

Les premières phases des processus collaboratifs permettent de **représenter la complexité de la question en débat**. Il est alors possible de ré-objectiver les situations les plus complexes ou conflictuelles.

Le premier produit issu des démarches collaboratives est un prototype de produit, de service, de politique publique, etc. Celui-ci est confronté au réel rapidement pour l'améliorer. Il est ainsi possible de travailler sur des solutions, de les tester et de relancer les réflexions, dans un processus itératif. Cette logique a un objectif double : éviter certains écueils, les pertes d'énergie et la démobilisation mais aussi fédérer des parties prenantes impliquées vers un objectif commun concret et de court terme.

ORGANISÉ PAR endp Commission nationale du débat public — INSTITUT CONCERTATION PARTICIPATION CITOYENNE

> *Le débat collaboratif est un débat où le public est véritablement au centre des dispositions. C'est un débat à travers lequel on construit la décision et dans lequel on crée de la valeur ajoutée en misant sur des ressources mutualisées et sur des données ouvertes. Il ne s'agit plus d'un face-à-face entre le public et le maître d'ouvrage. Dans un débat collaboratif on cherche à traiter les contradictions d'usages et les contradictions qui sont liées aux représentations, aux intérêts et aux positions.* »
>
> *Jacques ARCHIMBAUD, CNDP*

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Le tournant collaboratif est l'expression d'une volonté de sortir des « formes technocratiques » de participation au profit de modes de dialogue et de débat plus souples, plus agiles, où la convivialité a un rôle structurant. La complémentarité entre ces deux approches doit être questionnée.

Les outils et méthodes du design ont témoigné de leur efficacité pour permettre la collaboration. Pour pouvoir capitaliser sur ces démarches, des espaces d'échanges et de partages de pratiques doivent se déployer ; en effet, le tournant collaboratif s'accompagne d'un besoin grandissant d'ingénierie.

Les dernières avancées réglementaires (droit d'initiative citoyenne et concertation sur les plans et programmes notamment) vont dans le sens du tournant collaboratif ; il sera important d'étudier leur appropriation.

POUR ALLER PLUS LOIN …

@ Le Manifeste des Tiers Lieux

@ Les nudges au service de l'action publique, SGMAP, 2014.

@ Compte-rendu du débat public sur le projet de 3e ligne de métro à Toulouse, CNDP



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Thomas AMOUROUS**, 127 ° , Fab Lab Cap Sciences ;
- ✓ **Jacques ARCHIMBAUD**, Vice-président de la CNDP ;
- ✓ **Francine FENET & Sandra RATAUD**, Co-directrices du pôle Dialogue citoyen, Évaluation et prospective, Nantes métropole.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Judith FERRANDO**, ICPC.

L'ESSENTIEL

- ✓ L'action collective sur un mode collaboratif a besoin d'une culture délibérative partagée par tous les acteurs impliqués dans les réflexions.
- ✓ Le stade « page blanche » est le moment optimal pour déployer une réflexion collaborative qui dépasse les postures et crée une dynamique de groupe vers un objectif commun.
- ✓ Les processus collaboratifs se subdivisent en différentes phases :
  - Représentation de la complexité de la question en débat pour ré-objectiver ;
  - Prototypage : essais de solutions, confrontation au réel ;
  - Amélioration des solutions et itérations.

QUAND LA PARTICIPATION QUESTIONNE NOS DÉMOCRATIES

Comment qualifier et caractériser la participation ? En quoi celle-ci interpelle-t-elle les modes de fonctionnement de notre démocratie ? Comment s'articulent la démocratie représentative et la démocratie participative ?



ENJEUX

Création de ZAD, occupation de places pour débattre de la démocratie et de ses modes de dialogue, manifestations, pétitions en ligne ou autre, **l'actualité est marquée par une remise en cause de l'action publique** et de ses modes d'élaboration actuels.

Les citoyens souhaitent agir et s'impliquer dans l'action collective. L'accroissement de l'engagement citoyen s'inscrit dans un contexte caractérisé par une profonde évolution de nos formes de dialogue.

Profondément attachés à leur démocratie, **les Français attendent néanmoins que celle-ci évolue et se modernise.**

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La perception de la défiance envers la démocratie représentative et les responsables politiques est constatée mais nuancée. Elle est cyclique dans l'histoire. L'insatisfaction est consubstantielle à la démocratie.

L'intérêt général est une notion qui change et qui se négocie. La conception de l'intérêt général évolue vers la construction d'un intérêt collectif. Dans ce cadre, la hiérarchisation des différents intérêts est complexe ; elle doit donc être réalisée collectivement.

La participation est plurielle ; trois formes de participation coexistent :

- institutionnalisée, caractérisée par une professionnalisation, une certaine complexité des dispositifs et des enjeux culturels au-delà des procédures ;
- les initiatives de la société civile, qui visent à transformer les politiques et témoignent du retour de l'imagination démocratique et de l'imagination politique ;
- participation non politique, hors des institutions, sur des modèles de collectifs qui s'auto-organisent, des signaux épars qui ne coagulent pas et restent plutôt des expériences locales.

Afin de pouvoir se comprendre, **il est nécessaire de créer une culture participative commune aux élus et aux citoyens**, notamment au niveau local.

ORGANISÉ PAR décider ensemble

Il y a une aspiration à la démocratie qui est très présente, bien au delà des mouvements comme « Occupy », « Indignés » ou « Nuit debout » qui expriment explicitement cette envie de retrouver une prise sur la décision, l'envie de mettre en place des formes de vie démocratique. La démocratie, ça ne peut pas être que des institutions, c'est aussi une activité citoyenne, une manière d'être ensemble, de coopérer, de délibérer en commun ; c'est une forme de société la démocratie. »

Loïc BLONDIAUX, Université Paris 1

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

La société change. Les défis, tels que la transition écologique et énergétique, vont impliquer des décisions fondamentales et graves. Dans ce contexte, la participation sera incontournable mais nécessitera plus de transparence, un accès à une information objective, ainsi qu'une expertise pluridisciplinaire et indépendante.

Le rapport à la temporalité est également un paramètre important. Certaines décisions politiques mettent du temps à porter leurs fruits. De plus, l'Etat n'a pas le même temps d'action que la société civile ; il est donc difficile pour lui de répondre aux attentes des citoyens. Les temporalités des institutions et de la participation entrent donc en tension.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ GIS Démocratie et Participation, Colloque « *Les expérimentations démocratiques aujourd'hui : convergences, fragmentations, portées politiques* », 2017

BLONDIAUX, « *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative* », 2008.



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Loïc BLONDIAUX,** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- ✓ **Jean-Michel FOURNIAU,** IFSTTAR & Gis démocratie et participation
- ✓ **Laurence MONNOYER-SMITH,** CGDD - MEEM ;
- ✓ **Bertrand PANCHER,** Député-maire de Bar-le-Duc et président de Décider ensemble ;
- ✓ **Fabien ROBERT,** Adjoint à la Ville de Bordeaux

ANIMÉ PAR

- ✓ **Patrice CARRÉ,** Décider ensemble.

L'ESSENTIEL

- ✓ La participation prend différentes formes : la participation institutionnalisée, les initiatives de la société civile et la participation non politique.
- ✓ Dans un contexte de changement profond de notre société, des décisions structurantes vont devoir être prises. Elles devront être largement acceptées et appropriées afin d'avancer vers une société durable.
- ✓ La temporalité des institutions de la démocratie n'est pas la même que celle de la participation.

LA SANTÉ : DE LA MISE EN DÉBAT DES CHOIX À LA CO-CONSTRUCTION DES SOLUTIONS



A partir de retours d'expériences de débats nationaux et locaux sur la santé, et de démarches de santé, ce REX s'attache à déterminer les enjeux spécifiques de la participation en matière de santé, et les lignes de progrès.

ENJEUX

La santé est un secteur dans lequel les enjeux de participation sont de plus en plus pris en compte pour **sortir du débat d'expert et rendre la parole aux personnes concernées**. Dans cette logique, des freins peuvent être identifiés chez les professionnels de santé notamment.

L'enjeu principal est de sortir de la dimension verticale où le médecin diagnostique et le patient applique un traitement. Pour pouvoir prendre en main sa santé, il faut que chacun se sente acteur et que les écarts d'informations soient comblés.

La ré-humanisation du système de santé est également au cœur de ces enjeux ; les leviers à dispositions sont culturels : écoute, connaissance des enjeux des autres acteurs, gestion au « cas par cas », individualisée.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

L'appréhension de la santé est en train de changer : les politiques publiques ne s'intéressent plus uniquement à la maladie, mais à la prévention et aux thématiques de « santé environnement » dans une approche intersectorielle (social, culture, urbanisme, etc.). Cette évolution doit se traduire dans la formation initiales des futurs professionnels de santé et se diffuser par la formation continue.

L'inclusion de tous les acteurs du système de santé est indispensable pour la réussite d'un dialogue sur ces questions, comme cela a par exemple été le cas lors de la concertation nationale sur le dépistage du cancer du sein. L'ensemble des parties prenantes doivent être associées : médecins, infirmiers, assistants sociaux, personnes malades et non-malades, élus, associations, etc. De plus, **la mise en réseaux des acteurs** permettrait une plus grande implication des tous et une montée collective en compétence.

L'accès à l'information est un levier puissant pour l'implication de chacun dans la gestion de sa santé. La communication autour de la santé est trop descendante. Pour être en capacité de réaliser ses propres choix, notamment dans un contexte controversé (dépistage, vaccination) il faut que chaque individu reçoive les éléments « pour » et « contre » et puisse ainsi se forger un avis. Les supports d'information conçus par des non-spécialistes, « de citoyen à citoyen », sont mieux appropriés par les personnes informées.

ORGANISÉ PAR INSTITUT DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE — Collectif Pouvoir d'agir

« La santé c'est tout un environnement, plein de déterminants qui vont permettre à cette ressource de vie de se maintenir. »

BON À SAVOIR

Il existe des appels à projets publics pour soutenir les démarches de santé communautaire ; vous pouvez vous renseigner auprès des institutions publiques de tous les échelons territoriaux.

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

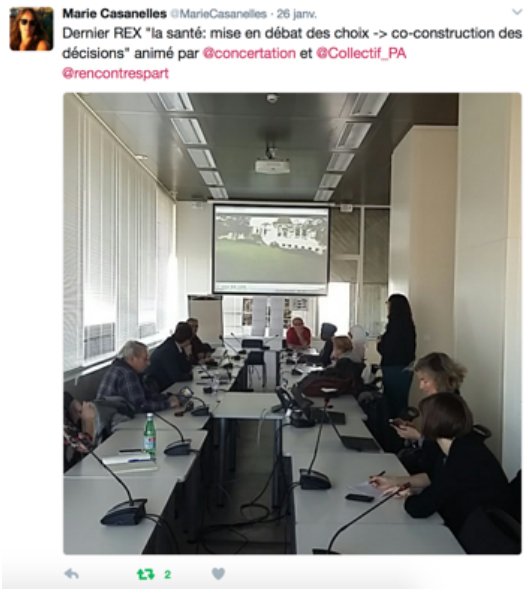
L'utilisation des mots n'est pas neutre et leur usage est souvent peu réfléchi. Les connotations des terminologies sont très diverses et leur emploi révèle une posture :

- « patient » vs. « personne accompagnée »
- « lutte contre la maladie » vs « maintien en santé »
- « local » vs. « communautaire »

Les démarches communautaires en santé commencent à émerger dans les textes. Toutefois, le chemin à parcourir est encore long pour la mise en œuvre de tels dispositifs. Le manque de moyens pour accompagner ces actions est perçu comme un frein à leur déploiement, dans un contexte de restriction budgétaire.

Le facteur d'appartenance à un groupe est souvent déterminant dans un choix de santé. Il est difficile à intégrer dans les politiques publiques de santé.

Des entrées nouvelles à la santé sont imaginées comme l'alimentation saine via un potager partagé ou encore sortir la médecine des cabinets en allant vers les publics peu sensibilisés. Toutefois, l'impact de cette démarches est difficile à évaluer et à généraliser.



POUR ALLER PLUS LOIN …

@ *Les fiches pratiques*, ATD QUART MONDE

@ *L'empowerment et la démarche communautaire en santé*, Institut Renaudot.

@ *Le petit guide de la participation en santé de proximité*, FéMaSac.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Claudine COLLIN**, membre de la conférence citoyenne sur le dépistage du Cancer du sein ;
- ✓ **Frédéric DE BELS**, Institut national du cancer ;
- ✓ **David MÜLLER**, Institut Renaudot ;
- ✓ **Andjelani KASSEYET**, réseau Cités - Secours catholique ;

ANIMÉ PAR

- ✓ **Judith FERRANDO**, ICPC,
- ✓ **Jean-Michel Montfort**, Pouvoir d'agir.

L'ESSENTIEL

- ✓ L'accès à l'information est un levier puissant pour l'implication de chacun dans la gestion de sa santé. Cette information doit être accessible et améliorée par le dialogue entre les acteurs du système de santé.
- ✓ le débat en santé publique se développe également, notamment grâce au loi sur la démocratie sanitaire : mise en place de débats territoriaux par les Conférences régionales Santé et Autonomie, concertations nationales citoyennes menées par le Ministère de la santé. Les patients et leur entourage sont davantage impliqués dans les choix et politiques publiques
- ✓ Au delà des démarches locales innovantes, c'est un changement global de perception qui doit avoir lieu pour assurer la transition d'une conception de la santé comme « lutte contre la maladie » vers une démarche inclusive de réflexion sur le maintien de la santé.

INSTITUTIONS ET PRATIQUES PARTICIPATIVES EN EUROPE

Comment «l'impératif participatif » se décline-t-il dans les différents contextes nationaux ? Quels en sont les impacts ? Comment articuler « l'offre » et la « demande » de participation pour initier une transition démocratique ?



ENJEUX

L'objectif de ce débat était d'observer comment « l'impératif participatif » (Blondiaux 2008) se décline dans les différents contextes nationaux.

Tout en partant d'une perspective européenne, les intervenants ont été amenés à questionner la manière dont les pratiques participatives contribuent **à la fois à la transition démocratique dans les pays du Sud et à la reconfiguration participative dans les pays européens.**

En dépassant l'échelle européenne, **cette approche comparative** permet d'essayer d'identifier les trajectoires qui sont actuellement en cours dans nos pays et leurs contributions à l'émergence d'un virage participatif à l'échelle mondiale.

La volonté d'essaimage des innovations démocratiques soulève des questions de spécificités culturelles dans différentes régions du monde et interroge la pertinence des transpositions de modèles.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La question de la « transition démocratique » se pose différemment dans chaque pays, en fonction de son histoire politique. Cette notion, traditionnellement réservée à un passage de la dictature à la démocratie, peut s'étendre aux pays occidentaux.

Les principaux leviers identifiés pour cette transition sont les suivants :

- l'émergence d'un cadre légal,
- une volonté politique,
- des mécanismes incitatifs, notamment pour la décentralisation des pouvoirs,
- la mise en capacité et la formation des acteurs.

En Europe, **la convention d'Aarhus,** portant sur le champ de l'environnement, a inspiré les pratiques locales, bien que ses ambitions n'aient pas été totalement atteintes. **Ce modèle tend à s'exporter, notamment en Amérique du Sud.**

Certains processus se déclinent dans différents contextes nationaux ou locaux, tels que le débat public institutionnalisé, les référendums locaux, ou encore les budgets participatifs. Ils ne s'inscrivent pas toujours dans une stratégie cohérente et coordonnée ; leur sincérité peut, dans certains cas, être mise en doute.

ORGANISÉ PAR cndp Commission nationale du débat public — INSTITUT CONCERTATION PARTICIPATION CITOYENNE

« La question démocratique est extrêmement forte dans les débats politiques aujourd'hui dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis. Un certain nombre d'observateurs font émerger une demande sociale de participation de plus en plus importante et donc interrogent nos systèmes démocratiques pour qu'ils évoluent en lien avec la participation. »

Etienne BALLAN, ICPC

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Le recensement de l'ensemble des initiatives participatives dans le monde est un travail considérable ; il est donc difficile d'avoir une vision fine de l'ensemble des pratiques. Il faut souligner que des modèles d'institutions et de démarches s'essaiment.

Actuellement, **des projets émergent pour faire connaître et mettre en réseau** ces différentes démarches. Le changement d'échelle des dispositifs participatifs serait facilité par cette mise en réseau globale.

Les réseaux préexistants sont souvent thématiques. **Les démarches « en silos », dans des domaines spécifiques sont encore trop présentes** et ne permettent pas de mouvement de fond vers une transition démocratique.

Enfin, il est difficile d'avoir un aperçu des attentes et des demandes de participation dans les différents pays. Sont-elles en phase avec l'offre de participation ?



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Giovanni ALLEGRETTI,** Centre d'études sociales de l'Université de Coimbra ;
- ✓ **Etienne BALLAN**, Arènes et ICPC ;
- ✓ **Anthony ZACHARZEWSKI**, the Democratic Society

ANIMÉ PAR

- ✓ **Jacques ARCHIMBAUD** et **Danae MOYANO-RODRIQUEZ**, CNDP

POUR ALLER PLUS LOIN …

BLONDIAUX, « *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative* », 2008.

@ Participedia, plateforme en ligne et base de données sur la participation.

@ Tout sur l'environnement, le portail de l'information publique environnementale, *La convention d'Aarhus*.

L'ESSENTIEL

- ✓ Les conditions d'une transition démocratique sont : l'émergence d'un cadre légal, une volonté politique, des mécanismes incitatifs, la mise en capacité et la formation des acteurs, etc.
- ✓ Les textes structurants comme la Convention d'Aarhus inspirent les pays extra-européens.
- ✓ L'identification et la mise en réseau des acteurs et des initiatives, quel que soit leur domaine, est une condition nécessaire au développement des institutions et des pratiques participatives, en Europe et dans le monde.

BAROMÈTRE DE LA CONCERTATION ET DE LA DÉCISION PUBLIQUE

Comprendre la demande de participation et agir en conséquence : présentation des résultats de l'édition 2016 du *Baromètre de la concertation et de la décision publique*



DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS



Nuage de mot obtenu par les réponses spontanées à la question ouverte : lorsque vous entendez le terme « démocratie participative » ou « concertation » qu'est-ce que cela évoque pour vous ?

ENJEUX

Mieux cerner la demande de participation et son évolution dans le temps est un enjeu crucial pour les collectivités qui cherchent à déployer des offres de participation en phase avec les attentes des citoyens.

La culture participative de chaque territoire est spécifique et complexe. Il est difficile de construire un panorama national permettant d'appréhender la demande de participation et ses dynamiques d'évolution.

Parvenir à **identifier la perception** qu'ont les citoyens des enjeux participatifs et des dispositifs existants permet de déployer une stratégie participative plus adaptée et efficiente dans les collectivités mais permet également de témoigner de la préoccupation grandissante que suscitent ces sujets dans l'opinion.

Les grandes tendances issues du Baromètre nous apprennent que la connaissance des Français en matière de démocratie participative progresse et que leur impression sur ce thème est plutôt positive.

Cette connaissance accrue s'accompagne d'une attitude ambivalente puisque qu'une majorité de Français considère aussi que la concertation a pour effet de faire accepter des décisions déjà prises.

De plus en plus de personnes déclarent avoir assisté à des réunions participatives.

ORGANISÉ PAR

RESPUBLICA

INSTITUT DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

> *Spontanément, les Français associent le terme de « démocratie participative » à des notions de « référendum », de « prise de décision » et de « peuple » avec une posture plus ou moins positive ou critique. »*
>
> **Gilles-Laurent RAYSSAC**

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

« Je n'ai pas le temps » est une réponse perçue par les praticiens comme une démission déguisée ou un profond désintérêt pour les projets soumis à concertation, ou pour la participation au sens plus large. Cette réponse ramène toutefois au degré avec lequel les participants potentiels se sentent concernés par les enjeux mis en débat. Ils établissent une hiérarchie de leurs choix et priorisent les sujets sur lesquels ils se sentent les plus concernés.

La désillusion face aux dispositifs a été soulignée. Le baromètre met en lumière une dualité entre la volonté de participation affirmée et le taux conséquent de personnes qui considèrent que la participation « ne sert à rien », « n'influence pas ou peu les projets » ou encore que les choses ont « déjà été décidées ».

Ce constat interroge la sincérité des dispositifs ; en effet, les territoires ont une mémoire et il est difficile, lorsqu'une démarche de concertation s'est mal passée de recréer la confiance indispensable à la mise en place de tels dispositifs.



POUR ALLER PLUS LOIN …

@ Éditions précédentes du baromètre de la concertation et de la décision publique, disponibles en ligne : www.respublica-conseil.fr

ANIMÉ PAR

- ✓ **Bertrand PARIS**, Coordinateur de l'ICPC ;
- ✓ **Gilles-Laurent RAYSSAC**, Fondateur et président de Res publica et coordinateur de l'ICPC.

L'ESSENTIEL

- ✓ Plus de 7 français sur 10 déclarent avoir déjà entendu parler de démocratie participative ou de concertation et 88 % des français estiment que la démocratie participative est, d'une manière générale, une bonne chose.
- ✓ Les Français sont plus nombreux qu'auparavant à considérer que la concertation donne du pouvoir de décision aux citoyens (+10% / 2013) et leur permet de contrôler les élus (+12 % / 2013).
- ✓ La proportion de personnes déclarant avoir assisté à une réunion participative a augmenté (+15% / 2013) ; les hommes, les personnes de plus de 65 ans et les propriétaires y sont plus représentés que la moyenne.
- ✓ Dans le même temps, la proportion des personnes ayant participé à une réunion et qui pensent que la décision était déjà prise est en hausse (+ 6% / 2013).

Axe 2

PARTICIPER ET SE MOBILISER DANS LES TERRITOIRES

Synthèses des temps

- Atouts et contraintes d'un projet urbain participatif ;
- La finance participative ou « crowdfunding » ;
- La concertation dans les plans et programmes ;
- Quand le pouvoir d'agir est aux mains des habitants ;
- Les conseils citoyens, quels effets sur les quartiers prioritaires ?
- Le bien-être, une opportunité pour la capacitation des publics les plus éloignés ?

ATOUTS ET CONTRAINTES D'UN PROJET URBAIN PARTICIPATIF

Quelle stratégie adopter afin d'aboutir à un cadre compris, accepté et porté par les habitants et usagers ? Comment faciliter le dialogue lorsque les enjeux d'aménagement génèrent d'importants besoins d'information, de communication et de concertation ?



ENJEUX

Les aménageurs constatent une difficulté croissante à agir dans les espaces urbains et péri-urbains qui concernent une multitude d'acteurs individuels : habitants, propriétaires, bailleurs, élus, entreprises, investisseurs immobiliers.

Parallèlement, **des initiatives citoyennes ou institutionnelles** mettent les démarches de participation et de concertation au centre du renouvellement du montage de projets.

L'expertise de l'usager, le droit à l'expérimentation, l'écoute et la valorisation des échanges s'initient peu à peu dans le cadre autrefois très normé et technique de l'urbanisme.

Toutefois, ces démarches sont confrontées à des oppositions diverses qui s'ancrent dans différents registres : NIMBY, réticence aux changements liés au cadre de vie, etc.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Les projets urbains les plus complexes sont ceux qui ont pour objet de réhabiliter un tissu existant dans un contexte de propriétés privées. Ces projets doivent relever trois grands défis :

- Humain : accompagner les habitants et les décideurs dans le changement de l'urbain, de l'habitat et des pratiques ;
- Energétique : la réhabilitation doit s'inscrire dans une perspective de développement durable ;
- Réglementaire : dans un cadre qui évolue.

La réalisation de diagnostics d'usages est cruciale en amont de la conception du projet. Au delà des problèmes localisés, **c'est l'histoire et l'esprit du quartier qui doivent être mis en lumière** et permettre de bâtir un projet en phase avec les attentes et les usages des acteurs locaux.

La participation des parties prenantes dans les projets urbains pousse les aménageurs et les techniciens **à plus de transparence et à une diffusion active de l'information**. En effet, les projets qui impactent le cadre de vie génèrent souvent de la méfiance.

Par ailleurs, **la montée en compétence des habitants** leur permet de mieux comprendre le projet urbain et sa construction technique et ainsi de mieux le faire évoluer. Cela conduit également à des échanges de visions entre les habitants, levier important du bien-vivre ensemble »

ORGANISÉ PAR

état d'esprit stratis
facilite l'action publique

Tout ce qu'on a fait dans l'ANRU, c'était très bien, c'était des projets urbains, mais qui n'incluaient pas de participation. On n'a pas changé les modes de vie, on n'a pas changé l'appropriation des espaces. C'est une réussite, d'un point de vue urbain, mais ce n'est pas forcément une réussite d'un point de vue humain. L'idée a alors été de concevoir différemment les projets, en partant des usages, avec l'ambition d'accompagner les habitants aux différentes étapes du projet. Les enjeux ont été de les sensibiliser, de les former, de les acculturer aux thématiques du développement durable, de l'aménagement et de l'urbanisme, de les associer en phase de conception et enfin de les accompagner en phase de réalisation. »

Ludovic ROUSSEAU, Vilogia Aménagement

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Dans les projets urbains participatifs, l'enjeu principal est la gestion de la temporalité. Un projet urbain s'étend sur 10 ans, voire plus. Cette temporalité n'est pas celle d'un mandat électif, ni d'un habitant. Durant cet intervalle, les objectifs, la réglementation et les interlocuteurs évoluent. Les personnes qui vont habiter l'espace réhabilité ne sont pas forcément celles qui ont été impliquées dans les premières décisions prises.

La concertation peut être perçue comme du temps perdu ; en effet, le temps de la coproduction et du diagnostic est un temps qui ne fourni rien de tangible. **Dès lors, comment la financiariser ? Comment inclure « l'indice de satisfaction » des habitants dans le chiffrage d'un projet urbain ?**

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Ludovic ROUSSEAU**, Vilogia Aménagement ;
- ✓ **Elizabeth TOUTON**, Adjointe à la mairie de Bordeaux ;

ANIMÉ PAR

- ✓ **Grégoire MAGES & Juliette ROHDE**, Etat d'Esprit - Stratis.



POUR ALLER PLUS LOIN …

@ ZETLAOUI-LÉGER Jodelle, Dicopart « Urbanisme participatif », 2013,

@ NEZ Héloïse, « *Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif* », 2011.

@ Centre d'écologie urbaine de Montréal, « *L'urbanisme participatif, aménager la ville avec et pour ses citoyens* », 2015.

L'ESSENTIEL

- ✓ Les projets de réhabilitation urbaine sur des tissus existants et en propriétés privées sont les plus complexes pour mener des concertations car ils sont confrontés à des enjeux humains, énergétiques et règlementaires.
- ✓ Au delà des aspects concrets, le diagnostic de territoire doit permettre de comprendre l'histoire, les usages et les représentations que se font les habitants de leur espace urbain.
- ✓ La temporalité des projets urbains n'est pas facilement conciliable avec celle de la concertation et de la décision politique.

LA FINANCE PARTICIPATIVE OU «CROWDFUNDING»



Dans quelle mesure la finance participative peut-elle être un moyen de développer un territoire ? Est-ce un moyen de responsabiliser les habitants ? Est-ce un outil pertinent pour tester la légitimité des projets publics ou privés ?

ENJEUX

La finance participative ou "crowdfunding" présente un certain nombre de particularités intéressantes **pour favoriser la participation et la co-construction territoriale.** C'est, pour les acteurs locaux, **un moyen d'animation, et un moyen de développement,** aussi bien pour les personnes que pour les territoires.

Même si la finance participative est un phénomène nouveau, **certains enseignements ont déjà été tirés quant à la manière d'aborder et d'utiliser cet outil à l'échelle du territoire**, et ce, pour différentes parties prenantes : porteurs de projets, épargnants, institutions, professionnels du développement, élus, etc.

Cette dynamique est forte depuis quelques années : **tous les ans les montants mobilisés par la finance participative doublent.**

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La finance participative donne la possibilité aux épargnants de choisir eux même la destination de leur épargne, en terme de secteur d'activité mais aussi et surtout, de territoire. C'est une prise de responsabilité personnelle qui confère une plus grande connaissance et un certain contrôle sur les activités économiques de son territoire.

Pour les porteurs de projets, un financement participatif permet de se financer, mais également de **tester la légitimité de son projet et de l'enraciner localement** et enfin, de **bénéficier d'une campagne de communication** autour de son initiative.

Pour les épargnants, l'implication est directe. **L'habitant devient un acteur du projet et se met en réseau** avec les porteurs du projet. Cette démarche peut également influencer ses habitudes de consommation (dans le cas du financement d'un commerce, par exemple) et ainsi relocaliser la valeur ajoutée sur un territoire.

Pour les collectivités, le financement participatif est devenu une alternative qui permet de mieux asseoir un projet et de lui assurer une certaine publicité. **Une collectivité qui propose un projet au financement citoyen inclut une donnée intéressante dans l'équation démocratique.** La collectivité passe d'une logique de subvention à une logique d'animation et pourra même devenir leveuse de fonds, à terme.

ORGANISÉ PAR

Financement Participatif France

« Il y avait un triple enjeu à utiliser le financement participatif au niveau de ma collectivité. Il y avait évidemment un premier enjeux qui était celui du financement des acteurs économiques du développement local (…). Le deuxième point d'intérêt était, cette fois, au niveau de ma collectivité. On a bien souvent des problèmes de budget. Comment réussir à obtenir des fonds pour mener à bien des actions ? (…) Un troisième point qui est pour moi le plus important, et c'est le sujet de cet atelier, de pourvoir impliquer les habitants dans les actions de la collectivité en matière de développement économique. »

Olivier SANCH, Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

La finance participative peut s'inscrire dans l'évolution collaborative de la société, dans le soucis de l'engagement, du « faire », du « sens ». Toutefois, d'autres motivations interviennent, comme l'opportunisme financier ou encore la participation à une aventure entrepreneuriale.

Les personnes qui se mobilisent dans une campagne de *crowdfunding* sont, de fait, impliquées dans un projet de leur territoire. Toutefois, les premières démarches ne permettent pas encore de conclure quant à la capacité de la finance participative à impulser une dynamique de citoyenneté locale. **La responsabilité financière se traduira-t-elle par plus de citoyenneté et de participation dans les territoires ?**

POUR ALLER PLUS LOIN …

@ Département de la Corrèze, *Plateforme « Coup de pouce Corrèze »*

Financement participatif France, « Baromètre du crowdfunding en France », 2016

@ Financement participatif France, cycle de rencontres sur les actions d'animations territoriales à partir du financement participatif.

BON À SAVOIR

Il existe trois grands types de financements participatifs :
- des dons avec contrepartie, ou « don contre don » ;
- des prêts, avec une rapidité de mobilisation des fonds importante ;
- un investissement en capital, notamment pour les startups, ce qui démocratise une pratique préalablement réservée aux *business angels*.

Il faut mobiliser trois cercles de financeurs :
- les connaissances du porteur de projet ;
- les « amis des amis » ;
- le grand public.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **André JAUNAY**, Financement Participatif France ;
- ✓ **Yves REINER**, Conseil départemental de la Corrèze ;
- ✓ **Olivier SANCH**, Hello Merci, PNR Haute Vallée de Chevreuse

L'ESSENTIEL

- ✓ La finance participative se traduit par une prise de responsabilité personnelle des investisseurs, une plus grande connaissance et un certain contrôle sur les activités économiques de leurs territoires.
- ✓ Elle permet également d'accroitre la légitimité d'un projet, de créer un réseau d'acteurs autour de celui-ci et de communiquer auprès du public.
- ✓ Le financement participatif est devenu une alternative qui permet de relocaliser les activités économique sur un territoire en créant une certaine dynamique autour de ceux-ci.



LA CONCERTATION DANS LES PLANS ET PROGRAMMES



Quelles sont les méthodologies à appliquer pour concerter sur des documents de planification ? Quelles sont les spécificités de cette concertation pour les plans et programmes par rapport à la concertation de projet ? Comment associer les parties prenantes et les citoyens à l'élaboration de stratégies de long terme ?

ENJEUX

L'ouverture réglementaire de la concertation sur les plans et les programmes est **une opportunité pour questionner et débattre des projets de territoires dans leur globalité.**

La concertation en amont des plans et des programmes permet aux citoyens et aux parties prenantes **de contribuer à la définition des orientations stratégiques** d'un territoire.

Toutefois, ils se caractérisent **par une complexité et une technicité importantes,** quel que soit le secteur sur lequel ils portent : SCOT, PLUi, plan de déplacement urbain, SDAGE, SRADDET, etc.

Ce sont eux donnent les lignes directrices et qui cadrent l'ensemble des projets déclinés par la suite. **C'est donc à ce niveau que l'opportunité et la légitimité des projets peuvent être mises en débat**.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Les méthodes de concertation sur les plans et les programmes ne sont pas fondamentalement différentes de celle des concertations de projets. **Les objectifs principaux sont les mêmes : apporter de la compréhension, de l'acceptation, de l'adhésion et de l'amélioration.**

Le niveau de technicité des plans et des programmes peut être un frein à l'appropriation par les citoyens des enjeux mis en débat. Ils doivent faire preuve d'une capacité d'abstraction pour parvenir à se saisir de ces questions. De plus, la superposition des plans et des programmes, en lien avec les compétences des différents échelons territoriaux, complexifie la compréhension de ces documents.

La reconnaissance des citoyens impliqués dans ce type de concertation est plus complexe que pour une concertation de projet. L'impact de la concertation n'est pas tangible et ses effets s'inscrivent dans un futur lointain. Il est difficile de le rendre visible et de le valoriser. Il est alors important de faire un retour aux contributeurs et de poursuivre la mobilisation du groupe, lors des déclinaisons en projets en exemple.

Les citoyens doivent être mis en capacité d'outrepasser « aujourd'hui » pour se projeter dans « demain ». Un solution pour cela est d'intervenir en amont de l'amont, en formant les citoyens aux enjeux et aux contraintes réglementaires liés aux plans et programmes.

ORGANISÉ PAR décider ensemble

« On considère que c'est sur la partie stratégique, sur la partie des orientations, que la concertation est la plus utile et la plus riche, en même temps qu'elle est la plus difficile et la plus intéressante. Ceci vaut à la fois pour la collectivité et pour les habitants, les usagers, les citoyens et la société civile organisée. C'est vraiment en amont, au niveau des plans et programmes, qu'il y a le plus de valeur ajoutée dans la concertation. »

Yves LONDECHAMP, CNCD

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Plus encore que sur les concertations de projet, **la tension entre parties prenantes expertes et citoyens néophytes peut être difficile à désamorcer.** Les leviers d'action pour pallier ces problèmes d'asymétries sont encore peu explorés.

L'une question qui demeure est de savoir si la participation très en amont **permet aux citoyens de s'emparer de la gouvernance** du plan ou du programme et de sa déclinaison en projet.

Les difficultés à maintenir un continuum de la participation, en lien avec la temporalité des projets, sont encore plus marquées sur les concertations de plans et de programmes, qui s'inscrivent dans le temps long.

Enfin, **les enjeux de légitimité des démarches,** qui touchent aux orientations stratégiques, sont posées, à deux niveaux :

- les participants à la concertation sont-ils représentatifs d'un territoire ? Des différents types d'enjeux en présence ?
- Les orientations stratégiques pour un territoire ne relèvent-elles pas du champ du politique et de l'élu ?



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Emeline HASSENFORDER**, IRSTEA ;
- ✓ **Yves LONDECHAMP**, CNCD ;
- ✓ **Dominique OLLIVIER**, OCPM et OIDP.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Luc PICOT**, Décider ensemble.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ Eau France, Le service public d'information sur l'eau, « *Agir et participer* ».

ADEME, *Élaborer un Plan Climat Énergie Territorial : retour d'expérience sur la concertation*, 2015.

L'ESSENTIEL

- ✓ Les plans et programmes sont un moment pertinent pour la concertation car c'est à ce stade que se débattent les orientations stratégiques et donc l'opportunité des futurs projets.
- ✓ La technicité requise pour s'approprier les enjeux des documents de planification et les interactions entre ces documents peut être un frein à la mobilisation des citoyens.
- ✓ Le continuum de la participation est très difficile à maintenir car les documents de planification et les projets qui en découlent s'inscrivent dans le temps long.

QUAND LE POUVOIR D'AGIR EST AUX MAINS DES HABITANTS

Le pouvoir d'agir a été rencontré sous de multiples formes concrètes. Elles reposent toutes sur l'activation des ressources propres des personnes et des groupes. L'objectif poursuivi est la résolution collective et commune de leurs préoccupations.



ENJEUX

Le pouvoir d'agir est un mouvement complexe d'interaction entre les usagers, les associations, les professionnels accompagnants, les services, les élus et les institutions. **L'ensemble de ces catégories d'acteurs peuvent et doivent développer leur pouvoir d'agir.**

Il n'existe pas de solution unique pour créer du pouvoir d'agir : il faut être capable d'appréhender les spécificités des différents territoires, de leurs tissus d'acteurs et des envies et ambitions de ces acteurs.

Le besoin de vision ou de culture partagée, commune, autour des termes naît alors. Les logiques de projets peuvent avoir des côtés terrifiants du point de vue d'un habitant.

L'enjeux est alors de parvenir à se comprendre, à dialoguer, pour se mobiliser collectivement, atteindre un objectif commun et développer son pouvoir d'agir.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Le pouvoir d'agir est **un changement de culture tellement important qu'il nécessite de faire des expériences,** car il n'existe pas de recettes transposables.

Les démarches qui génèrent du pouvoir d'agir sont donc multiples. Le point commun de ces expériences et de ces pratiques est **qu'elles unissent trois dimensions constitutives : l'agir, le penser et le ressentir.**

Deux approches distinctes de l'émergence du pouvoir d'agir se confrontent. La première consiste à penser que le pouvoir d'agir s'inscrit dans un **contexte micro-local et se fonde sur un principe d'action**. C'est en se mettant en mouvement, en prenant des initiatives qu'il est possible de « happer » des habitants et de construire une dynamique collective, qui peut par la suite entrer, ou non, dans un cadre institutionnel. Des microdécisions locales peuvent alors bouleverser la réglementation.

La seconde repose sur le principe de **constituer un collectif puis de s'interroger pour connaître les enjeux et les intérêts qui peuvent mettre ce groupe en mouvement.** Chacun devient alors force de proposition et d'action dans une démarche portée par le collectif.

ORGANISÉ PAR

Collectif Pouvoir d'agir

« On n'octroie pas le pouvoir d'agir, on essaie de créer les conditions et les moyens pour que les personnes s'approprient leur propre pourvoir d'agir. On ne donne pas du pouvoir d'agir, sinon ce n'est pas du pouvoir d'agir. »

José DHERS, Collectif Pouvoir d'Agir

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Pour créer du pouvoir d'agir il faut s'inscrire dans le temps de l'action et pas dans celui du projet. **Le lien entre le micro-local et la dimension macro ainsi que l'immédiat et le long terme, c'est de la politique. La réussite des démarches procède donc de l'intention des élus,** du sens donné et de l'envie de faire. Cet aspect est primordial pour créer une démarche ascendante.

Parfois **les institutions doivent freiner les dynamiques pour concilier les différents intérêts individuels.** Les pouvoirs publics sont garants de l'intérêt général, et doivent s'assurer que les démarches émergentes sont en phase avec les attentes et le cadre de la loi.

La place de la confrontation dans le pouvoir d'agir est difficile à définir. La confrontation, avec la ville par exemple, ou entre les habitants est-elle nécessaire ? Le pouvoir d'agir se développe-t-il plus dans une posture de transgression ou de conflit ?

RÉFLEXIONS DE GRAND TÉMOIN

Parmi les trois aspects présentés comme étant constitutifs du pourvoir d'agir, l'action a été identifiée naturellement comme un levier d'encapacitation. Toutefois les deux autres dimensions sont déficitaires. **En étant trop dans l'action, le temps de la réflexion disparaît.** Il n'y a pas assez de travail intellectuel au sein des groupes d'action sur la confrontation, sur le sens du dissensus, de la différence, de la contradiction. **De la même manière la place du ressenti est souvent négligée.** Dans les interactions, on cherche à évacuer l'émotion, on se met dans une posture, professionnelle ou militante et on évacue le sensible.

Reconstituer les trois piliers du pouvoir d'agir permet de sortir des discours convenus. En faisant changer le regard de chacun sur lui-même, il est possible de réanimer, de revivifier, d'insuffler de la vie là où elle est manquante. **C'est le développement social local de long terme,** qui permet de faire un travail massif de changement.

AVEC LES TÉMOIGNAGES DE

- ✓ **Christophe PHILIPPE**, Réseau Paul Bert ;
- ✓ **Stéphane TOUSTOU**, Ville de Bordeaux ;

ANIMÉ PAR

- ✓ **José DHERS**, Collectif Pouvoir d'Agir.
- ✓ **Jean-Michel MONTFORT**, Collectif Pouvoir d'Agir.

POUR ALLER PLUS LOIN …

- @ BALAZARD Hélène, « *Agir en démocratie* », 2015.
- @ Collectif Pourvoir d'Agri, Ressources.
- @ Université de Laval, Laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités.

L'ESSENTIEL

- ✓ Le pouvoir d'agir est un mouvement complexe d'interaction entre différents acteurs d'un territoire ; son émergence nécessite un changement de culture et une adaptation à chaque configuration territoriale, avec toutes ses spécificités.
- ✓ Une démarche de pouvoir d'agir repose sur trois piliers essentiels : l'agir, le penser et le ressentir.
- ✓ L'action crée la dynamique, qui crée le pouvoir d'agir, dans un cadre ultra-local.



LES CONSEILS CITOYENS, QUELS EFFETS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES ?

Près de trois ans après la loi sur les conseils citoyens, quelles articulations entre les conseils citoyens et les quartiers ? Comment agissent-ils sur et avec le quartier, et avec quels effets ?



ENJEUX

L'objectif était d'organiser un temps de discussion autour de l'articulation entre les nouveaux conseils citoyens et les quartiers dans lesquels ils s'inscrivent, la façon dont ils agissent sur et avec ceux-ci, leurs effets sur l'organisation sociale de l'écosystème qui les entoure.

L'atelier a été organisé autour de 5 retours d'expériences (la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, la ville d'Hazebrouck autour de son expérience de mise en place de conseils citoyens, le CGET, le Conseil Citoyen du Grand Parc et Profession Banlieue, le centre de ressource politique de la ville en Seine St Denis), et des 5 axes de réflexion :
Quel lien à la décision peut avoir un conseil citoyen ? Un conseil citoyen doit-il avoir un pouvoir coercitif ?
La tension entre l'accompagnement d'un conseil citoyen et son autonomie ; comment trouver le bon équilibre pour accompagner sans rendre dépendant, "autonomiser" sans abandonner ?
Constituer son conseil citoyen : quelles sont les conséquences induites par les différentes méthodes de constitution des conseils citoyens (tirage au sort, appel à bénévoles...) ?
Quels indicateurs dans le fonctionnement ou l'action du conseil citoyen pour apprécier son "efficacité" ?
Quelle insertion du conseil citoyen dans son environnement associatif et institutionnel ? Comment articuler conseil citoyen et conseil de quartier ?

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Chaque participant a pu participer à deux des groupes de travail, et chaque intervenant a traité deux des questions de travail, selon une méthodologie particulière : ce sont les participants qui ont commencé par témoigner sur leurs expériences, et poser leurs questions tour à tour, et les intervenants qui se sont ensuite adaptés à ces questions, et apporté leur propre témoignage en fonction des demandes des participants. Cette méthodologie a ainsi permis, en un temps court, d'aborder des questions très concrètes et de revenir sur des expériences, réussies ou non, en les décortiquant à la lumière de différentes expériences.

ORGANISÉ PAR
INSTITUT DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Mesurer l'efficacité du conseil citoyen : quelle grille de critère peut-on utiliser ?

- ➔ Durabilité et mobilisation dans la durée
- ➔ Respect des critères et des recommandations de la loi Lamy (tirage au sort, parité…)
- ➔ Place et rôle du facilitateur ou animateur
- ➔ Diffusion de la culture de la démocratie participative
- ➔ Quel lien entre le contrat de ville et la place de la concertation dans le diagnostic et les orientations ?
- ➔ Quelles modalités d'implications des citoyens ? (Porte-à-porte, outils de communication) ?
- ➔ Objet de travail plus ou moins large du conseil citoyen : définition de son propre règlement intérieur, participation au diagnostic…)
- ➔ Quel accompagnement du conseil citoyen au moment de sa constitution (association, tiers extérieur, service de la collectivité…) ?
- ➔ Participation effective ou non aux temps de travail « professionnel » avec les partenaires institutionnels
- ➔ Expertise reconnue ou non par ces partenaires : quel poids du conseil citoyen dans les négociations ? Quelle légitimité lors du vote du budget ? Quelle adéquation avec les besoins sur le terrain ?
- ➔ Le conseil citoyen est-il déjà constitué ou pas ?
- ➔ Quelles ont été les modalités de constitution de celui-ci ?
- ➔ De combien de membre est-il constitué ? Quelle dynamique collective ce nombre engendre-t-il ?
- ➔ Peut-on parler d'un sentiment de légitimité des conseillers citoyens ?
- ➔ Evaluation de la qualité du fonctionnement du conseil citoyen
- ➔ Peut-on parler d'un changement de posture des professionnels de la politique de la ville ?
- ➔ De quel poids réel bénéficie le conseil citoyen dans les prises de décision ?
- ➔ Quel lien existe-t-il avec les autres espaces de concertation ou de vie des territoires
- ➔ Quelle représentativité du conseil citoyen ?

L(es)' accompagnement(s) vers l'autonomie ?

- L'incertitude : quels objectifs se fixer dans le « faire avec » ? Jusqu'où aller ?

- Quelle place donner à la formation ? A l'expertise ?

- Comment accompagner à la reconnaissance politiques des acteurs.trices. ?

- Favoriser les rencontres entre citoyen.enne.s : un préalable à l'agir collectif

- Former aux méthodes participatives

- Comment gérer le rapport entre l'accès du plus grand nombre et l'accès à une construction de qualité ?

- L'accompagnement dans la durée pose aussi la question de l'installation de l'engagement dans la durée

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Julien BASTIDE,** Fédération des centre sociaux ;
- ✓ **Damien BERTRAND**, Directeur, Profession Banlieue ;
- ✓ **Jonathan LARIVIÈRE**, Chef de projet Politique de la Ville et Démocratie Participative, Ville d'Hazebrouck ;
- ✓ **Kais MARZOUKI**, CGET ;
- ✓ **Abdoulaye NDIAYE,** Membre du conseil citoyen du Grand Parc, fondateur de l'académie Younus et conseiller de quartier Grand Parc Chartrons Jardin Public ;



LE BIEN-ÊTRE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LA CAPACITATION DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS ?

Le bien-être, une notion qui interpelle chacun dans son vécu, dans son territoire et facilite l'action de tous dans un projet de territoire ? Cet atelier a permis d'échanger sur le bien-être, levier potentiel d'encapacitation des publics les plus éloignés et des organisations pour la construction de projets de territoire.



ENJEUX

Le « bien-être » comme point de départ des réflexions a émergé pour palier les lacunes des indicateurs classiques (PIB, IDH, etc.), notamment pour étudier et suivre les politiques sociales et de développement durable des territoires.

L'idée fondatrice est de questionner des acteurs sur leur sentiment de bien-être. C'est une entrée qui permet à chacun de se mettre en posture de réflexion sur soi-même, puis sur un groupe (territoire, association, entreprise, etc.). Dans cette optique, il s'agit de passer du bien-être individuel au bien-être collectif.

Les citoyens sont mis en posture d'acteurs. La participation devient voie d'accès à la citoyenneté en créant des moments de partage et de discussions. En impulsant une dynamique et une cohésion de groupe, c'est un pan de la société qui entre en action, collectivement, pour l'intérêt général.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La méthode Spiral, basée sur le « bien-être » est née dans les années 2000, à l'initiative du Conseil de l'Europe. Il s'agissait d'appréhender et gérer la politique de cohésion sociale en Europe. C'est une méthode libre et ouverte. Elle s'appuie sur trois questionnements adressés à un groupe d'acteurs hétérogènes.

1. Qu'est-ce qui fait votre bien-être ?
2. Qu'est-ce qui fait votre mal-être ?
3. Qu'est-ce que vous faites déjà ou que vous pouvez faire pour améliorer le bien-être du groupe ?

A partir des réponses collectées, une typologie en 68 composants de bien-être et de mal-être a pu être établie. **Sur la base du diagnostic issu de ces questions, il faut construire des programmes d'action, de coresponsabilité.** Cette démarche vise à faire naître des interactions au sein d'un groupe, puis d'un territoire.

Le 1er cycle de questionnement s'appuie sur un petit groupe d'acteurs. Le 2e cycle est une répétition de cette même démarche au sein d'un groupe homogène, constitué par chacun des acteurs du premier cycle. **Cela permet de constituer un projet collectif par itération.** Le 3e cycle consiste à constituer un projet de territoire, avec des indicateurs de bien-être qui sont des boussoles et qui permettent de suivre les progrès du territoire.

together france
Territoires de coresponsabilité

ORGANISÉ PAR

Gironde LE DEPARTEMENT gironde.fr

Sur la notion de bien-être, tout le monde peut s'exprimer, tout le monde connaît les éléments qui font son bien-être ou qui font son mal-être. La démarche Spiral, qui est sur de l'individuel et sur du collectif, permet à chacun de s'exprimer, de prendre la parole et de contribuer. Ce sont des ateliers qu'on a fait aussi en français langue étrangère, ça fonctionne bien. En plus, c'est couplé à la démarche Spiral qui vient toucher la capacité d'agir. (...) On identifie les parties prenantes et quand on arrive au bout des capacités d'action du groupe, on mobilise les autres parties prenantes. Il est différent d'aller rencontrer les organisations quand on a déjà fait un travail de mobilisation et qu'on a déjà enclenché du collectif, c'est moins une démarche de cahier de doléances ; il y a eu toute la réflexion collective qui nous permet d'arriver avec un discours construit et une argumentation. De plus, le groupe est préparé à être porteur de sa propre parole. »

Julie ROTURIER, Conseil départemental de la Gironde.

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Dans un groupe d'acteurs hétérogène, il peut exister une tension liée à l'asymétrie de pouvoir. C'est le cas dans le premier cycle des démarches Spiral. Malgré le potentiel inclusif de la méthode, il faut créer des conditions préalables, créer une situation d'horizontalité entre les participants.

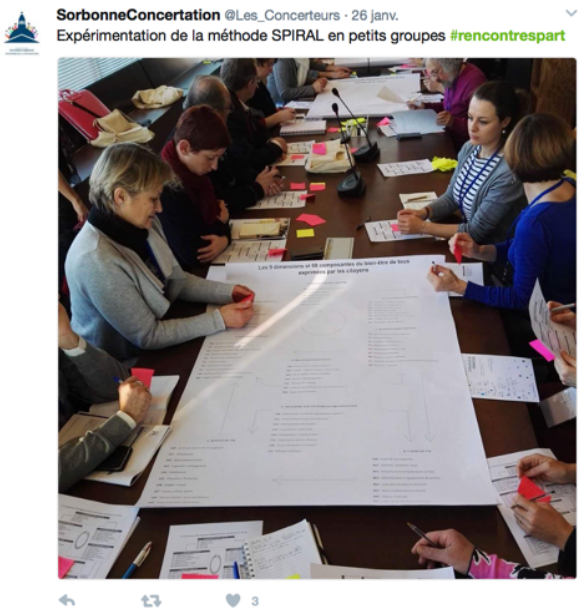
L'accompagnement est alors très important. Tout le monde ne peut pas rentrer dans un dispositif de la même façon. L'abandon des postures est indispensable, à l'échelle d'un territoire comme d'une organisation. L'encapacitation n'est effective que sous ces conditions.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Thomas COINDEAU**, Ville de Creil ;
- ✓ **Karine LANCEMENT**, Cerema ;
- ✓ **Julie ROTURIER**, Conseil départemental de la Gironde.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Sébastien KEIFF**, Together France & Conseil départemental de la Gironde ;



POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ Conseil de l'Europe et Together France, *Wikispiral*

L'ESSENTIEL

- ✓ L'entrée « bien-être » a émergé pour palier les lacunes des indicateurs classiques, notamment pour le suivi de la cohésion sociale ; l'idée fondatrice est de questionner des acteurs sur leur bien-être, car c'est un sujet de ressenti très personnel, sur lequel tout le monde peut s'exprimer.

- ✓ La démarche Spiral est un processus structuré qui utilise l'approche par le bien-être ; il se construit sur trois questionnements :
  1. Qu'est ce qui fait votre bien-être ?
  2. Qu'est ce qui fait votre mal-être ?
  3. Qu'est que vous faites déjà ou que vous pouvez faire pour améliorer le bien-être du groupe ?

Axe 3

DÉMOCRATISER LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

Synthèses des temps

- Quelles réponses aux conflits environnementaux ? ;
- Ordonnance et charte pour renouveler le dialogue environnemental ;
- Le dialogue environnemental dans la phase d'enquête publique ;
- Le garant, acteur clé de la concertation ;
- Quels dialogues dans les organisations ? Regards croisées sur le cas de la « core » ;
- Quels dialogues dans les projets à risque ?

QUELLES RÉPONSES AUX CONFLITS ENVIRONNEMENTAUX ?

Quels types de réponses apporter aux conflits liés à l'environnement ? Quelle place pour l'expertise dans de tels conflits ? Les procédures de médiation peuvent-elles être un levier d'action ?



ENJEUX

Les conflits environnementaux actuels se caractérisent par une montée en tension et en violence. Ce phénomène de radicalisation, n'est pas nouveau. Au delà de l'impact qu'il peut avoir sur les projets en eux-mêmes, il questionne également la tenue et la bonne marche des démarches de dialogue et de concertation.

Les ZAD, ou zones à défendre, sont une illustration de ces situations de blocage autour de conflits historiques ayant évolué jusqu'à une rupture des discussions.

La concertation en amont est considérée comme un levier d'action pour éviter ces conflits environnementaux. **La sincérité et la transparence des dispositifs sont indispensables** pour ne pas créer de lassitude ou de méfiance chez les parties prenantes impliquées.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

L'information est la première condition au bon déroulement d'un processus de dialogue. Celle-ci doit être pluraliste et complète, c'est-à-dire que l'information mise à disposition autour du projet doit recouvrir, de façon exhaustive, les différents aspects d'un projet (impacts environnementaux, économiques, dimensionnement, etc.). De plus, celle-ci doit être fournie en amont, pour laisser le temps aux parties prenantes d'en prendre connaissance et de l'étudier.

Pour qu'une concertation en amont d'un projet ayant des impacts environnementaux forts soit efficace, **il faut que l'ensemble des parties prenantes soit associé, dans des espaces d'échanges**. Il est important qu'il y ait une place pour chacun et que tous les acteurs puissent dialoguer. Le sentiment de ne pas être entendu ou considéré est souvent générateur de conflictualité.

La création d'un dispositif de conciliation peut permettre d'arriver à des compromis, évitant ainsi certaines situations de blocage. **Les projets ayant des impacts environnementaux interrogent la notion d'intérêt général et son évolution dans le temps.** En effet, la temporalité des projets est telle que parfois le temps de la maturation du projet fait que celui-ci n'est plus adapté aux besoins ou aux attentes locales et sociétales au moment de leur réalisation.

ORGANISÉ PAR cndp Commission nationale du débat public

Le mode de dialogue dominant aujourd'hui, en France, dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement, etc. est le débat. Quand on va à une réunion, le mot qui ressort toujours c'est « on va débattre de ». La question que pose aujourd'hui la médiation, c'est de savoir si le débat, avec ce qu'il représente comme modalités et comme culture, est la seule façon de conduire un dialogue entre des parties prenantes pour résoudre des problèmes de société, des problèmes d'infrastructures, des problèmes de protection de l'environnement. Nous sommes persuadés qu'il y a d'autres modes sur la scène publique et qu'il est temps de diversifier les façons de mener le dialogue. »

Philippe BARRET, Médiateur environnemental.

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

L'expertise citoyenne doit parvenir à se faire une place et à être entendue par les maîtres d'ouvrage.

Les référendums ou consultations locales ne sont pas considérés par tous comme des solutions face aux problématiques complexes qui génèrent des conflits environnementaux. De plus, la définitions des périmètres inclus dans ces consultations, ainsi que la façon de formuler la question soumise et l'information délivrée font débat.

Le détournement de certaines procédures de concertation et le fait qu'elles ne soient pas transparentes peut générer **une rupture de confiance**. Dès lors, il est très difficile de reprendre un dialogue.



POUR ALLER PLUS LOIN …

@ GIS Démocratie & Participation, Dicopart, « *Démocratie écologique* », « *Expert* » et « *Gouvernance environnementale* », 2013.

@ LEFETEY, « *Sivens, un barrage contre la démocratie* », 2015.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Philippe BARRET**, Médiateur environnemental ;
- ✓ **Denise CASSOU**, Léa Environnement et SEPANSO Gironde ;
- ✓ **Florence DENIER-PASQUIER**, FNE ;
- ✓ **Christian LEYRIT**, CNDP ;
- ✓ **Philippe SUBRA**, Institut français de géopolitique, Université Paris 8.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Emma BOTHOREL**, CNDP.

L'ESSENTIEL

- ✓ La radicalisation des conflits environnementaux n'est pas nouvelle ; la sincérité, la transparence et la capacité d'inclusion des dispositifs sont indispensables pour maintenir la confiance de l'ensemble des parties prenantes.
- ✓ L'information complète et en amont des échanges est une condition indispensable pour prévenir les conflits environnementaux.
- ✓ Des méthodologies et outils différents émergent ; ils viennent nourrir la concertation pour aborder les problématiques avec des angles différents : médiation, conciliation, expertises citoyennes ou hybrides, droit d'initiative citoyenne, etc.

ORDONNANCE ET CHARTE POUR RENOUVELER LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL



Comment mettre en œuvre les ordonnances, dernières évolutions législatives en date dans le champ du dialogue environnemental ? Comment décliner la Charte de la participation du ministère dans vos territoires et dans vos projets ?

ENJEUX

Les fondements juridiques du dialogue environnemental apparaissent en 1983, avec la loi Bouchardeau [relative à la démocratisation des enquêtes publiques]. Il sont développés en 1995 avec la création de la CNDP. Le Grenelle de l'environnement toilette l'enquête publique. Le dialogue environnemental a récemment **été enrichi** par deux outils juridiques :

- Ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 ;
- Ordonnance n°2016-1060 du 3 août.

Ces textes portant sur la participation du public **sont issus d'un processus de réflexion multi-acteurs** mené par la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique, présidée par le sénateur Alain RICHARD.

Une charte vient compléter ce dispositif législatif. Elle se base sur une logique d'engagement volontaire, pour accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre des textes et dans leurs engagements éthiques. Cette charte a pour objectif de diffuser la culture de la participation.

POINTS MAJEURS DE LA RÉFORME

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Les ordonnances s'appuient sur quatre champs d'innovations principales :

- ✓ renforcement de la concertation préalable facultative ou obligatoire en amont des projets, plans et programmes ;
- ✓ modernisation des procédures de participation en aval ;
- ✓ émergence d'objectifs et de droits nouveaux associés à la participation ;
- ✓ procédures de déblocage.

Les porteurs de projets, plans et programmes soumis à une évaluation environnementale hors champ de la CNDP sont **incités à la mise en place d'une concertation préalable**. Des droits nouveaux sont créés pour le public, comme **l'accès à l'information pertinente**, des **délais raisonnables** pour contribuer et une **obligation redditionnelle** du maître d'ouvrage.

De plus, les ordonnances ouvrent un **droit d'initiative de la concertation aux citoyens,** associations agrées de l'environnement et collectivités locales. Ce droit d'initiative est institué pour certains projets (ceux mobilisant des financements publics d'au moins 10 M € HT) et pour tous les plans et programmes de niveau infranational. Toutefois, une concertation loyale et sincère au vue de conditions fixées par l'ordonnance, éteint le droit d'initiative.

ORGANISÉ PAR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Pour un maître d'ouvrage, un charte c'est souvent un premier moment de dialogue avec les partie prenantes, où l'on défini l'objet dont on va parler, où l'on défini ce qu'on va faire, comment on va le faire et comment on va assurer le suivi. [...] Donc la mise en œuvre, c'est six réunions de concertation avec tous les métiers et toutes les filiales en interne, pour dire ce qu'on va mettre derrière nos engagements. »

Brigitte FARGEVIEILLE, EDF

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Le véhicule législatif retenu, des ordonnances, est un processus qui ne passe pas par le débat parlementaire. Pour traiter des questions de participation et pour faire évoluer le champs du dialogue environnemental, les acteurs auraient préférés un débat démocratique sur ses questions.

De la même manière, **la limitation d'une partie des champs d'application** des ordonnances au code de l'environnement (hors du champ du code de l'urbanisme) a été mise en question.

POUR ALLER PLUS LOIN …

@ Texte de l'Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, Legifrance, 2016.

@ La charte de la participation du public, CGDD – MEEM, 2016.

@ Historique et cadre réglementaire : Le dialogue environnemental, CGDD – MEEM, 2017.



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Etienne BALLAN**, ICPC ;
- ✓ **Brigitte FARGEVIEILLE**, EDF ;
- ✓ **Aline GUÉRIN**, ICPC ;
- ✓ **Angèle GUITARD**, EPA Paris-Saclay ;
- ✓ **Laurence MONNOYER-SMITH**, CGDD - MEEM ;
- ✓ **Bertrand PANCHER**, Député - maire de Bar-le-Duc et président de Décider ensemble.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Patrick DERONZIER**, CGDD-MEEM.

L'ESSENTIEL

- ✓ La réforme est saluée par l'ensemble des acteurs et permet des avancées en matière de concertation environnementale.
- ✓ Quatre évolutions principales sont constatées : renforcement de la concertation amont, modernisation des procédures de participation en aval, procédures de déblocage (conciliation, consultation) et émergence de droits nouveaux (« droit d'initiative », « obligation redditionnelle »).
- ✓ La Charte doit être diffusée et appropriée ; elle permet un encadrement bienveillant des dispositifs de participation et peut être augmentée par chaque maître d'ouvrage au niveau de sa stratégie globale ou déclinée pour chaque projet.

LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL DANS LA PHASE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Quelles sont les caractéristiques de l'enquête publique, spécificité française de participation du public ? Comment s'articule-t-elle avec les phases de concertation amont d'un projet ? Quels sont les leviers de mobilisation dans l'enquête publique ?



ENJEUX

L'enquête publique est une particularité française qui a atteint une maturité certaine. C'est un processus structurant de la démocratie participative. Elle est parfois critiquée comme étant trop longue, intervenant trop tard et étant trop coûteuse.

Les démarches de participation sont des facteurs de progression et pas des freins aux projets. À leur issue, il est constaté moins de recours et des projets améliorés. Il n'y a pas de concurrence entre concertation et enquête publique mais plutôt des complémentarités. Des problèmes peuvent « s'inviter » au moment de l'enquête publique ; **c'est un révélateur des attentes qui n'ont pas pu s'exposer auparavant dans la construction du projet**.

À partir du cas concret du pont Jean-Jacques Bosc à Bordeaux, **il sera mis en évidence l'apport du processus participatif** dans l'amélioration de la légitimité des décisions prises.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Le cas étudié a permis de mettre en lumière un dispositif complet, où le continuum de participation a été assuré, et le sera, a priori, jusqu'à la livraison du projet. La commande politique était celle d'une concertation approfondie, novatrice et exemplaire. Elle a été lancée en amont, au stade de la page blanche, sur un projet de franchissement de la Garonne.

La démarche de concertation s'est construite autour de différents aspects :

- élaboration d'une charte de la concertation spécifique ;
- constitution d'un comité permanent de la concertation, regroupant toutes les parties prenantes ;
- sélection d'un garant, qui a eu un rôle d'arbitre et de facilitateur ;
- création d'un groupe de contact, qui a assuré la traçabilité des échanges jusqu'à la fin l'enquête publique.

L'organisation de la concertation a été confiée au comité permanent. **Le groupe de contact a veillé à ce que le bilan de la concertation ait été versé au dossier de l'enquête publique**, assurant ainsi l'articulation entre la concertation amont et aval.

ORGANISÉ PAR cnce

« Une des forces du maître d'ouvrage est le fait qu'il y a eu un processus de co-élaboration de ce projet ; cela a permis de réaliser, à la fin, un accord assez largement partagé. Les services étaient au départ un peu réticents à cause des risques de retard, du fait de l'intervention du comité permanent de la concertation, parce qu'il y avait des demandes d'études complémentaires qui faisaient démarrer les travaux un peu plus tard que ce qui aurait été possible en fonction des études initiales. Je pense que le consensus, ce n'est pas quelque chose d'acquis d'avance, il se construit. »

Bertrand ARNAULD DE SARTRE, *Bordeaux Métropole*

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Le dynamisme présent dans la phase de concertation s'est émoussé dans l'enquête publique. Les contributions n'ont pas été nombreuses. Cela peut s'expliquer par différents facteurs :

- la durée du processus : plus de 4 ans ;
- le fait que les revendications principales aient été évoquées durant la concertation ;
- la communication autour de l'enquête publique, beaucoup moins importante que pour la phase de concertation.

Ce constat s'est étendu aux enquêtes publiques en général. **L'information réglementaire est insuffisante** et ne permet pas de mobiliser largement le public. La dématérialisation peut être une voie d'amélioration.

De même**, la temporalité de l'enquête publique peut engendrer un essoufflement** dans le maintien de la mobilisation des acteurs.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ MEEM, « *L'autorisation environnementale : des démarches simplifiées, des projets sécurisés* », 2017

CHAULET, « *Nouveau Guide du Commissaire Enquêteur - CNCE*», 2012.

SELON LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT :

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Les observations et propositions exposées lors de l'enquête publique sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Bertrand ARNAULD DE SARTRE**, Bordeaux Métropole ;
- ✓ **Claude CUIN**, Commissaire enquêteur,
- ✓ **Jean LAFONT**, Garant ;
- ✓ **Michel LALANNE**, Membre du Comité permanent de la concertation ;

ANIMÉ PAR

- ✓ **Brigitte CHALOPIN**, CNCE.

L'ESSENTIEL

- ✓ Le cas étudié met en évidence les complémentarités qui existent entre les phases amont de concertation et l'enquête publique.
- ✓ Pour faire vivre la participation tout au long de la construction du projet, il est important d'impliquer les parties prenantes et de leur confier des responsabilités dans le dispositif.
- ✓ La temporalité des grands projets d'aménagement rend complexe le maintien des dynamiques participatives ; l'enjeu est alors de maintenir un continuum dans les phases creuses du processus.



LE GARANT, ACTEUR CLÉ DE LA CONCERTATION



Quel garant pour quelle concertation ? Quelles fonctions et quelles postures du garant ? Et dans la pratique, quels rôles et missions pour le garant ?

Découverte de la liste nationale des garants de la CNDP : constitution et renouvellement, déontologie des garants, gestion.

ENJEUX

La question de la garantie dans la concertation est posée depuis 1996, avec sa première occurrence dans la *Charte de la concertation du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement*.

Une réflexion sur le sujet a été amorcée par l'ICPC en 2013. Différents acteurs ont composé le comité de pilotage de ce projet qui s'est conclu par un colloque, en 2014. Cette démarche a permis de mettre en lumière les attentes des différents acteurs et d'inspirer les évolutions réglementaires qui ont suivi.

L'ordonnance du 3 août 2016 est une évolution juridique majeure. Ce texte, qui codifie la concertation, cadre notamment les rôles du garant.

La définition de la place du garant dans un dispositif participatif est donc identifié par tous les acteurs comme un facteur clé pour la bonne marche des dispositifs de concertation.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Le garant est un facilitateur de la concertation. Il est en charge de préparer la concertation avec les parties prenantes et créer les conditions d'un dialogue apaisé. Pour gagner la confiance des acteurs, il peut s'appuyer sur trois piliers : la neutralité, l'indépendance et un travail d'explication.

Le garant doit déployer son expertise. Il doit être en capacité de donner un avis sur le dispositif de concertation, de mettre en évidence ses lacunes éventuelles et être force de proposition pour pallier les problèmes identifiés. Le garant ne doit pas être un expert du domaine dans lequel s'inscrit le projet, mais il doit savoir détecter où sont les failles et les lacunes. En ce sens, il garanti la neutralité et la diffusion des informations.

Le garant certifie la traçabilité des échanges. Il doit s'assurer du caractère exhaustif des comptes rendus mais également de la sincérité des documents de bilan de la concertation. Par ailleurs, il doit veiller à ce que le maître d'ouvrage explicite sa décision et réponde aux différentes observations soulevées par la concertation. Il est, en ce sens, gardien de la mémoire du dispositif.

ORGANISÉ PAR cndp Commission nationale du débat public

Un maître d'ouvrage n'est pas forcément un professionnel de la concertation. S'appuyer sur un garant qui a de l'expérience, qui a de l'exigence, ça permet de bien ***poser le cadre*** *de la concertation, c'est-à-dire* ***les étapes*** *et* ***les rôles****. A partir du moment où ce cadre est bien posé et qu'il a une volonté d'aboutir à un projet co-construit, on peut travailler sur le fond. De ce point de vue là, je considère que* ***le garant est un acteur clé de la concertation. »***

Pascale BLATNIK, Port Seine Métropole Ouest

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

La confiance et la neutralité ne s'acquièrent pas uniquement par un discours. **Les actes du garants doivent témoigner de la façon dont il incarne son rôle.**

La déontologie des garants doit être exemplaire, afin de faciliter la confiance des participants.

Le financement des garants est un levier crucial pour garantir leur indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et/ou des pouvoirs publics.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Michel GAILLARD**, Garant ;
- ✓ **Isabelle JARRY**, Garant ;
- ✓ **Christiane JEAN**, LPO ;
- ✓ **Christian LEYRIT**, président de la CNDP.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Françoise LAVARDE**, Secrétaire générale de la CNDP.



POUR ALLER PLUS LOIN …

@ CNDP, Fiche de mission des garants de la concertation, 2016.

@ Comité de pilotage du projet « Garantir la concertation », *Concerter efficacement, décider en confiance. La garantie des concertations dans les territoires : quels rôles pour les tiers-garants ?* 2014.

@ CNDP, MEEM-CGDD et CNFPT, « *La participation du public dans le champ environnemental* », 2017.

GUIHÉNEUF P-Y, *Garantir la concertation*, Charles Léopold Mayer, 2016.

L'ESSENTIEL

- ✓ L'ordonnance du 3 août 2016 est un évolution juridique majeure ; elle formalise la concertation sur les projets, plans et programmes et cadre les rôles du « garant ».
- ✓ Une liste nationale des garants, élaborée et gérée par la CNDP, sera publiée en juillet 2017..
- ✓ Les rôles et missions du garant sont pluriels : passeur, facilitateur, médiateur, etc.
- ✓ Les parties prenantes impliquées dans la concertation considèrent que cet acteur est majeur et incontournable pour le bon déroulement d'une concertation.

QUELS DIALOGUE DANS LES ORGANISATIONS ? REGARDS CROISÉS SUR LE CAS DE LA «CORE»

Comment ouvrir l'expertise et la recherche à la société ? Comment changer les modes de gouvernance autour de ces questions ? Quelle place pour l'expertise dans la société, dans un contexte de défiance croissante ?



ENJEUX

La Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (CORE) est **l'instance de gouvernance scientifique et sociétale** de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Elle approfondit, au regard des attentes sociétales, les enjeux et les questionnements en matière de recherche et d'expertise **afin d'enrichir les dossiers et les réflexions stratégiques de l'Institut.**

La CORE et l'INERIS souhaitent partager de manière interactive leur premier bilan de travail autour de témoignages de membres de la CORE et d'experts de l'INERIS, dans **la perspective de faire émerger des pistes d'amélioration de leurs modes de dialogue.**

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

L'ouverture à la société civile de la recherche et de l'expertise poursuit différents objectifs :

- crédibiliser l'expertise, dans un contexte de confiance à reconquérir ;
- rendre l'expertise accessible, en travaillant sur les modalités de diffusion des travaux ;
- renforcer la notoriété de l'INERIS dans les réseaux de la société civile.

La CORE est une instance de gouvernance consultative, un lieu de dialogue pluraliste, sans recherche de représentation. L'objectif est de sortir des postures, pour accéder au dialogue réel et à la construction. Le constat est que la co-construction n'est pas toujours facile à organiser, mais toujours enrichissante.

Au sein de l'INERIS, les travaux de la CORE ont permis **une prise de conscience des enjeux sociétaux** liés aux travaux qui sont menés. Toutefois, cet enjeu a encore besoin d'être plus largement diffusé en interne.

La question du décloisonnement entre une approche scientifique et une approche citoyenne est centrale ; le dialogue s'est instauré, même s'il n'y a pas de consensus sur tous les sujets.

ORGANISÉ PAR

INERIS
maîtriser le risque pour un développement durable

Pour revenir sur la question de la crédibilité de l'expertise, on l'a évoqué, [l'INERIS] a été un des premiers établissements à se doter d'une charte de déontologie, dès le tout début des années 2000 (...). C'est en partie ce qui nous a incité à aller plus loin au regard de notre responsabilité sociétale.»

Céline BOUDET, INERIS

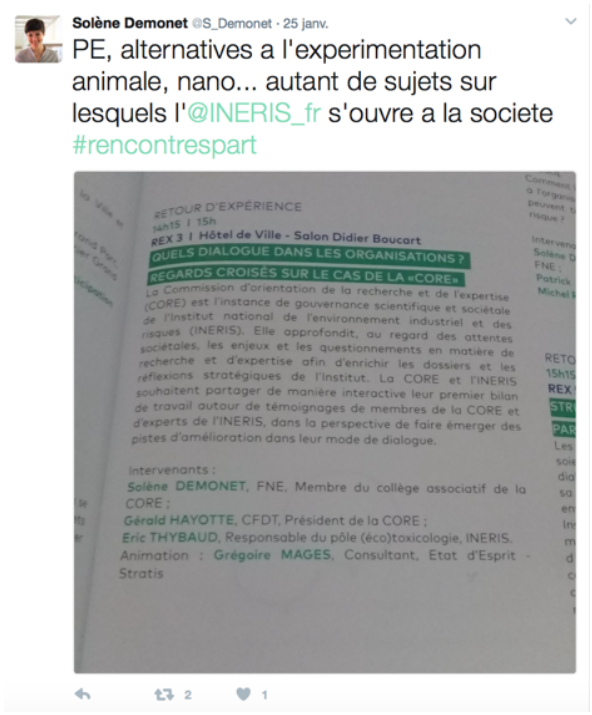
DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

La situation actuelle révèle une certaine défiance vis-à-vis de l'expertise. La crédibilité est remise en cause à partir du moment où l'expert sort de son rôle : construire des informations scientifiques argumentées.

L'INERIS fournit une expertise scientifique et technique institutionnelle. L' Institut offre à ses experts la possibilité de discuter, dans le cadre du dialogue avec la société, d'études qui ne sont pas encore terminées, d'autant plus quand il s'agit de sujets d'intérêt sociétal à forte incertitude voire objets de controverse. Les experts présentent alors les éléments factuels disponibles pour l'évaluation, sans prendre position et sans se substituer aux décideurs.

La question du financement et de l'indépendance de l'expertise a également été soulevée. Le dialogue et la transparence sur les modes de fonctionnement internes sont une réponse à la méfiance suscitée par la question des financements.



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Gérald HAYOTTE**, CFDT, Président de la CORE ;
- ✓ **Éric THYBAUD**, Responsable du pôle (éco)toxicologie, INERIS.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Grégoire MAGES**, Etat d'Esprit – Stratis.

POUR ALLER PLUS LOIN …

@ INERIS, « *Charte d'ouverture à la société* »

L'ESSENTIEL

- ✓ L'ouverture à la société de l'expertise permet plus de transparence et plus de confiance. Le travail de dialogue avec des leaders d'opinion de la société civile vise à mieux communiquer et à mieux prioriser les travaux, en lien avec les attentes sociétales.
- ✓ La CORE, avec son fonctionnement sur une modèle « Grenelle », avec des collèges d'acteurs, permet de créer un espace de dialogue apaisé et constructif.
- ✓ Le travail de sensibilisation aux enjeux d'ouverture doit être réalisé vis-à-vis du grand public, mais également en interne et vis-à-vis du monde de la recherche et de l'expertise.

QUELS DIALOGUES DANS LES PROJETS À RISQUE ?

Quelle place pour la concertation autour des projets à risque ? Quel rôle des associations dans l'amélioration de la sécurité et du dialogue environnemental ?



ENJEUX

En matière d'information et de concertation autour des projets à risques, les cartes ont été rebattues par les deux actes de malveillance qui ont touché des installations Seveso en 2015. **Le contexte actuel de prévention des actes terroristes, n'est pas favorable à la montée en puissance du dialogue.**

A travers l'étude du cas de LACQ, plateforme industrielle située dans les Pyrénées-Atlantiques, les acteurs se sont interrogés sur les spécificités du dialogue dans les projets à risque. Comment l'action associative s'est–elle organisée pour aboutir à l'organisation d'une étude épidémiologique ? Quelles leçons peuvent être tirées pour améliorer le dialogue dans les projets à risques ?

Le cas de Lacq a été choisi car c'est **le 3e pôle chimique en France** et que les associations y dénoncent **des enjeux de surmortalité.**

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La pérennité des installations, une des spécificités du dialogue dans les projets à risque, s'oppose aux logiques de projets « ponctuels », présentes dans l'aménagement, l'urbanisme, etc. La concertation s'inscrit donc ici dans un temps long, à l'échelle du cycle de vie des installations. **La mémoire du territoire** est alors un paramètre prépondérant. En cas de rupture de confiance entre acteurs, les conséquences pour le dialogue peuvent être dramatiques.

La question des moyens disponibles est très importante dans les projets à risque. En effet, la non-application des obligations règlementaires est un paramètre dénoncé. Les moyens alloués au contrôle et les leviers de sanctions éventuels sont insuffisants pour les associations. De la même manière, les moyens disponibles ne permettent pas aux structures de concertation ou aux associations de **mobiliser une contre-expertise ou une expertise complémentaire**.

La qualité de l'information fournie a un effet très important sur la confiance et dans le temps. L'impartialité et la transparence de l'information sont indispensable à la bonne marche d'une concertation sur un projet à risque. Dans la même perspective, **l'indépendance de l'expertise** et la participation des acteurs au choix des structures réalisant l'expertise est un facteur incontournable.

ORGANISÉ PAR FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Les limites qu'on a présentées, c'est celles du « consultatif-passif » : c'est à dire que quand l'information est biaisée, ça a un effet délétère dans la durée sur la confiance du dialogue entre les acteurs. C'est une des grandes leçons de la démocratie participative, je pense : si on brise la confiance, c'est très dur à reconstruire. »

Florence DENIER-PASQUIER, FNE

BON À SAVOIR

Il existe différentes instances d'information, de consultation ou de concertation multi-acteurs autour des projets à risque : CODERST, SPPPI et CSS sont les principales.



DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Dans certains cas, ce sont des **problèmes de compréhension des risques et des enjeux** par les riverains qui créent de l'acceptation sociale pour les projets.

Les enjeux d'information, au delà de la disponibilité et l'objectivité, mettent en lumière une tension entre une information trop simpliste et réductrice et une information trop technique et peu compréhensible par les riverains non engagés sur ces thématiques. **Quel est alors le bon niveau d'information dans les projets à risque ?**

La diffusion de la culture du risque est complexe. Les associations remettent en question son effectivité. Les enjeux d'information, de neutralité de l'expertise et de confiance en sont des prérequis qui ne sont pas toujours atteints.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Patrick MAUBOULÈS**, Administrateur, SEPANSO 64 ;
- ✓ **Michel RODES**, Administrateur, SEPANSO.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Solène DEMONET**, Coordinatrice du réseau risques industriels, FNE.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ Décider ensemble, *Projets industriels, quelle place pour la concertation ?,* 2014;

@ DREAL Aquitaine, *Le bassin de Lacq*, 2014.

@ FNE, *L'essentiel : Risques industriels*.

@ Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, *Bassin de Lacq (CSS) et (SPPPI)*

L'ESSENTIEL

- ✓ Le dialogue dans les projets à risque présuppose :
  - ✓ Un accès à une information non partiale, non partielle et compréhensible ;
  - ✓ Une indépendance de l'expertise ;
  - ✓ Des lieux d'information, d'interpellation et de délibération.
- ✓ Les moyens alloués aux dispositifs de dialogue et de contrôle doivent être à la hauteur des ambitions du dialogue.
- ✓ La confiance est un facteur clé pour la bonne marche des dispositifs.

Axe 4

QUESTIONNER LES MÉTHODES, S'APPROPRIER LES OUTILS

Synthèses des temps

- Évaluer un processus de concertation ;
- Créer les conditions de la mobilisation ;
- Structurer la RSE par le dialogue entre les parties prenantes ;
- Tirage au sort : un outil de mobilisation ? ;
- Mobiliser les membres de son instance dans la durée ;
- Introduction aux outils et postures de l'intelligence collective ;
- Les méthodes de vote dans les budgets participatifs.

ÉVALUER UN PROCESSUS DE CONCERTATION

Que cherche-t-on à mesurer, à quel moment et sur quelles bases objectives cette évaluation se construit-elle ? Comment surtout, à partir de propositions existantes, diffuser cette culture de l'évaluation de la concertation qui participe directement à l'exigence démocratique ?



ENJEUX

Durant toute la phase de concertation, l'évaluation du processus doit permettre de **capitaliser sur les résultats engrangés et sur les relations nées entre les acteurs.** Cette démarche s'inscrit dans un continuum de qualité et de confiance créé entre les parties prenantes.

Dans une perspective de **reddition de comptes auprès de sa hiérarchie, des commanditaires ou des parties prenantes,** il est important de pouvoir évaluer une action engagée. Cela permet également de mieux concevoir et d'adapter ses dispositifs pour entrer **dans une logique d'amélioration continue.**

Traditionnellement, **une approche quantitative est privilégiée** ; l'évaluation cherche alors à établir un chiffrage d'indicateurs quantitatifs sur des critères d'évaluation préalablement retenus.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

La définition préalable d'objectifs relatifs à la participation et d'objectifs à l'évaluation est une condition incontournable pour la bonne marche des processus.

Il existe deux entrées pour effectuer une évaluation : par **rapport à l'objet de la concertation** (le projet ou la politique publique) ou par **rapport à la participation en elle-même** (l'impact du processus sur le projet, sur le territoire ou la qualité intrinsèque du dispositif).

L'évaluation de la concertation s'effectue selon des critères dont le choix n'est pas neutre :

- nombre de réunions, d'ateliers, de personnes présentes, de contributions en ligne ;
- mise en place du projet ou non ;
- inclusion des publics éloignés ;
- impression d'avoir été entendu.e / d'avoir été compris.e ;
- recueil de l'ensemble des avis existants etc.

L'évaluation peut prendre différentes formes : sondage en ligne, questionnaire de satisfaction en fin de réunion, évaluation sociologique avec des entretiens qualitatifs, groupe d'évaluation multi-acteurs.

Dans la majeure partie des cas**, l'évaluation s'effectue a posteriori**. Il est toujours préférable d'imaginer un processus d'évaluation en cours de concertation. Il est alors plus aisé de mobiliser les parties prenantes pour tirer les premiers enseignements de la concertation.

ORGANISÉ PAR

afite
Le réseau d'experts pour l'environnement

« L'évaluation, ça a à voir avec les objectifs politiques de la mise en place des dispositifs participatifs. L'enjeu est que le débat prenne, entre les citoyens. La codécision, pour nos élus, ce n'est pas juste une évolution dans la posture de l'élu par rapport aux citoyens mais c'est aussi le débat entre les citoyens. Tout l'enjeu est de voir si le pari de développer un processus de co-construction et de codécision génère, grâce à la façon dont on anime les réunions (...), une transformation des représentations, c'est-à-dire un cheminement pour chacun. »

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Le principal enjeu est de définir, en amont, ce qu'est une concertation réussie, au regard de ses objectifs politiques spécifiques. En effet, un projet abandonné est-il le signe d'une concertation réussie, qui est parvenue à faire bouger les lignes ? Un projet qui ne subi pas de modification est-il symptomatique d'une concertation ratée ?

Il faut réfléchir à la nomination de la ou des personnes qui seront en charge de l'évaluation ; ce choix n'est pas neutre. Elle peut être réalisée en interne, par les services qui ont porté la concertation, par ceux qui ont porté le projet ou par un service tiers. Il est également possible de faire appel à un prestataire extérieur, celui qui a géré la concertation ou un autre, pour plus de neutralité.

L'évaluation elle-même peut être participative, auquel cas la question des leviers de mobilisation des parties prenantes pour poursuivre leur engagement dans l'évaluation se pose. La perception des différents acteurs est souvent différente sur un dispositif, du côté du maître d'ouvrage, des citoyens et du concertant.

Il est également crucial de s'interroger sur la façon dont **l'évaluation va permettre de capitaliser** sur la concertation pour les démarches participatives futures. **Cette question pousse à penser sa stratégie d'évaluation de manière globale.**

POUR ALLER PLUS LOIN …

@ Ministère des Affaires sociales et de la Santé, « *Fiche : Évaluer la participation* », 2016.

AFITE, « *Évaluer la concertation dans le domaine des risques et de l'environnement* », 2015.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Paul CARRIOT**, AFITE ;
- ✓ **Myriam MERAD**, CNRS ;
- ✓ **Grégoire MILOT**, Etat d'Esprit – Stratis.

L'ESSENTIEL

- ✓ La définition d'objectifs à la participation et d'objectifs à l'évaluation est une condition incontournable pour la bonne marche d'un processus.
- ✓ Il faut penser l'ensemble des choix dans le cadre d'une **stratégie globale d'évaluation**. Pour cela il est indispensable d'apporter des réponses aux questions suivantes :
  - Qu'évalue-t-on et pourquoi l'évalue-t-on ?
  - Sur quels critères baser l'évaluation ?
  - A quel moment du dispositif participatif la mettre en place ?
  - Sous quelle(s) forme(s) et via quels canaux réaliser l'évaluation ?
  - Qui réalise cette évaluation et auprès de quels acteurs ?
  - Auprès de qui rend-t-on compte de cette évaluation et pourquoi ?

CRÉER LES CONDITIONS DE LA MOBILISATION

Quels sont les enjeux sous jacents à la mobilisation dans les dispositifs participatifs ? Comment expliquer la mobilisation des publics ? Comment déployer les conditions capables de créer la mobilisation ?



ENJEUX

La démocratie participative ne parvient pas à toucher la majorité de la population. La mobilisation des publics absents revient donc régulièrement comme un objectif sur lequel bute la démocratie.

La lecture de ces problèmes de mobilisation peut s'effectuer à deux niveaux. Il s'agirait, d'une part, de mobiliser des personnes qui seraient en déficit de conscience citoyenne et ne percevraient pas leur propre intérêt à participer. D'autre part, les enjeux autour de la mobilisation peuvent être appréhendés comme une absence d'adéquation entre **une offre participative institutionnelle et la demande citoyenne en la matière.**

L'absence de certains publics du champ démocratique n'est pas un état mais plutôt un rapport social à transformer. L'enjeu est alors de comprendre comment transformer ce rapport.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Dès la conception du dispositif de participation, des leviers de mobilisation sont présents. **Il faut construire un questionnement qui intéresse et qui soit en phase avec les préoccupation des publics que l'on cherche à mobiliser**. De plus, il est crucial de croire dans les capacités des citoyens qui seront mobilisés.

Il faut être clair sur l'intention du dispositif et associer les citoyens très en amont des démarches. Ces éléments sont des prérequis incontournables pour parvenir à intéresser les citoyens aux démarches participatives. De plus, ils doivent être accompagnés pour pouvoir dépasser leurs inhibitions.

La communication autour des démarches est un enjeu stratégique. Elle doit être adaptée aux publics cibles. Il est indispensable d'utiliser des canaux diversifiés (tracts, affiches, radio, presse écrite, télévision locale) mais également de trouver des relais de communication. Les rencontres de voisinage ou encore le bouche à oreille sont des outils précieux pour adapter l'information et sa transmission à chaque personne.

Les questions doivent être posées de façon précise et avec des mots simples, dans les dispositifs**, pour ne pas démobiliser.** Dans cette logique d'entretien de la dynamique, il peut être intéressant de passer à l'action.

ORGANISÉ PAR

Collectif Pouvoir d'agir

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Les conditions pratiques ont été soulevées comme un facteur prépondérant pour la mobilisation. Il existe des dispositifs facilitateurs, comme les gardes d'enfants par exemple. Toutefois, ceux-ci sont peu connus des participants potentiels, qui peuvent alors s'auto-exclure. Les lieux et les moments de participation doivent rendre le dispositif accessible. Toutefois, il est difficile de contenter l'ensemble des citoyens. En ciblant trop spécifiquement, on perd la diversité des publics présents au profit d'un seul type de public cible.

La reconnaissance des participants a été soulevée comme un facteur permettant la mobilisation. Certains évoquent la rémunération ou une rétribution comme un levier qui permettrait aux publics, précaires notamment, de consacrer plus de temps aux démarches participatives. Pour d'autres, de telles pratiques instaurent un biais et vont à l'encontre de ce qui est recherché avec une large mobilisation.

La posture du commanditaire est perçue également comme un levier de (dé)mobilisation important. Il doit être prêt à se remettre en question et doit lui-même croire à l'intérêt de la démarche.

La confiance dont les participants font preuve en entrant dans les dispositifs ne doit pas être trahie. Ce point est primordial car il est presque impossible remobiliser des personnes qui ont été déçues par une démarche antérieure. Il faut donc prendre en compte la mémoire du territoire.



TYPOLOGIE DES PUBILCS ABSENTS

Il existe différents publics qui sont pas ou peu présents dans les dispositifs participatifs, et ce pour des raisons différentes : ***jeunes, étudiants, jeunes actifs, salariés, publics précaires, étrangers, personnes handicapées, etc.***

Il est donc impossible de penser un dispositif de mobilisation global. Il faut cibler les publics spécifiques que l'on souhaite toucher et adapter les stratégies de mobilisation en fonction de cette cible.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Guillaume COTI**, Collectif Pouvoir d'Agir.
- ✓ **Jean-Michel MONTFORT**, Collectif Pouvoir d'Agir.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ Décider ensemble, synthèse des échanges de la journée « *Mobilisation des publics absents* », 2017.

@ Ville de Nantes, « *Dialogue citoyen et co-construction, vers une nouvelle gouvernance* », 2015.

@ TARRAGONI Federico, Dicopart, « *Peuple* », 2013.

L'ESSENTIEL

- ✓ L'objet de la démarche participative est très important pour la mobilisation : il faut construire un questionnement qui intéresse les citoyens et qui soit en phase avec leurs préoccupations.
- ✓ La communication est un des principaux levier pour mobiliser ; il faut démultiplier les formats, les canaux et les messages pour toucher différents types de publics.
- ✓ Les conditions pratiques (lieux, horaires, garde d'enfants, etc.) ne doivent pas être limitantes et doivent être largement connues pour faciliter la mobilisation.

STRUCTURER LA RSE PAR LE DIALOGUE ENTRE LES PARTIES PRENANTES



Les parties prenantes d'une organisation ont des besoins, des avis, des éléments à partager. Le dialogue entre les parties prenantes assure une légitimité et une efficacité aux démarches mises en place. Ouvrir une discussion avec les parties prenantes est l'un des enjeux majeurs d'une démarche de RSE. Plus qu'un simple exercice de communication, la concertation parties prenantes requiert un certain nombre de bonnes pratiques. A qui s'adresser ? Quels modes de dialogues adopter ?

ENJEUX

La RSE en France peut sembler figée depuis le début des années 2000. Il est parfois compliqué pour les entreprises sans ressource interne d'innover dans ce domaine ou de modifier leurs pratiques. La production d'outils, de guides de bonnes pratiques ou d'études, parfois en lien avec le monde de la recherche, sont les bienvenues pour accompagner les acteurs.

La RSE a plusieurs finalités dont les acteurs doivent avoir conscience : partager l'expertise, faire émerger de nouveaux sujets, désamorcer les conflits et plus globalement renforcer une culture d'entreprise. Travailler avec les parties prenantes signifie aussi travailler dans écosystème commun, favoriser une éco-responsabilité et accepter que l'objet de l'entreprise se modifie pour aller vers le bien commun.

ORGANISÉ PAR EDF

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Quand la RSE est bien mise en place en interne, elle peut être très fédératrice et créer du sens : il faut réussir à générer une culture du dialogue. Les bénéfices sont largement plus nombreux que les risques, pour les structures qui jouent le jeu.

Le dialogue parties prenantes dans le cadre de la RSE est une démarche complète, elle passe par la cartographie des parties prenantes, l'organisation de dispositifs avec celles concernées par le projet, le travail avec les communautés locales ou encore les consommateurs. Cela implique aussi des sessions de formation en interne, pour faire connaître les acteurs du territoire, apprendre les agents à concerter avec leur environnement ou saisir les spécificités des sujets liés à la RSE.

Cette démarche doit être basée sur un engagement volontaire et complet de la part des organisations. Ces engagements peuvent être aussi bien internes (sur des questions de ressources humaines, de concertation, de relations avec les clients) qu'externes (efficacité énergétique, biodiversité etc.) Mais dans tous les cas, le dialogue partie prenante ne se décrète pas du jour au lendemain sans préparation **: il est essentiel de savoir précisément ce que la structure veut mettre derrière et ce qu'elle en attend.**

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Brigitte FARGEVIEILLE**, EDF ;
- ✓ **Géraldine FORT**, Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises.

TIRAGE AU SORT : UN OUTIL DE MOBILISATION ?



Le tirage au sort actualise un idéal démocratique où tout citoyen a une égale capacité à participer à la vie publique.

Quels sont les recours actuels au tirage au sort ? Comment le mettre en œuvre ? Quels sont les défis à relever pour en faire un outil efficace de mobilisation citoyenne ?

ENJEUX

Le recours au tirage au sort s'appuie sur quatre principes fondateurs : **l'égalité, l'impartialité, la représentativité et la « légitimité d'humilité »** (les tirés au sort ne se prétendent pas supérieurs).

Il existe de nombreux usages du tirage au sort. Nous nous intéresserons plus spécifiquement au tirage au sort pour une sélection des participants à des fins de délibération.

Il existe alors différents registres de missions à confier au panel : consultation, conception d'une information accessible au public, contrôle, décisions directes, écriture de la législation, de la constitution, défense des enjeux de long terme.

Les objectifs que l'on assigne au tirage au sort sont très importants. Il peut se tenir pour inviter aux discussions des figures moins classiques de l'implication citoyenne, par exemple ; il faut toutefois être vigilant sur l'objectif d'aller chercher des publics éloignés, qui est rarement atteint par ces dispositifs.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Dans un dispositif avec tirage au sort, le rôle de l'animation est structurant. L'animateur doit être le plus neutre et inclusif possible ; il est garant de la sincérité de la démarche. Il doit « se mettre à l'échelle du maillon le plus faible de la chaîne », éviter tout jargon, adapter les modes d'information et créer de la convivialité.

La mission confiée au panel et le sujet mis en débat doivent être suffisamment stimulants pour créer une envie d'implication.

Au delà des modalités de sélection des tirés au sort, il est important de **travailler les modes de contact** (porte-à-porte, téléphone, courrier) ; cette phase de recrutement peut nécessiter d'importantes ressources humaines. **L'argumentaire pour convaincre doit être multidimensionnel** pour toucher les participants potentiels sur des registres différents :

- faire son devoir de citoyen ;
- apprendre et découvrir de nouvelles choses ;
- faire des rencontres.

Les conditions matérielles doivent être des facteurs facilitants. Aucun élément ne doit compliquer la participation d'un tiré au sort. Il faut alors penser à des éléments tels que la garde d'enfant, le remboursement des frais de déplacement, etc.

ORGANISÉ PAR

MISSIONS PUBLIQUES

> *L'expérience montre, de façon tout à fait empirique, que des citoyens qui ont le temps, les moyens, qui ont les rapports, les experts, les bonnes conditions pour s'informer et délibérer, parviennent à des conclusions censées, sur des objets aussi compliqués que les nanotechnologies.*
>
> *Dimitri COURANT*

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Il n'existe pas le liste idéale pour réaliser un tirage au sort. De nombreuses sources sont envisageables ; l'important est d'être conscient des biais de chacune d'entre elles, voire de les combiner : listes électorales, adresses, taxes d'habitation, annuaire téléphonique, bailleurs, etc. Il est possible de « réserver des places » pour les personnes hors des listes retenues : étrangers, jeunes, etc.

La compensation du temps investi par les personnes tirées au sort a donné lieu à des débats et différents leviers peuvent être actionnés : un cadeau, une rémunération, un statut spécifique, un congé citoyen, un dégrèvement d'impôts locaux ou encore une obligation légale sur le modèle du jury d'assises.

Enfin, le tirage au sort engendre une évolution du rapport au pouvoir en jeu ; l'élu n'incarne pas le pouvoir à lui seul et peut remettre en cause la légitimité pour les personnes tirées au sort, qui n'ont pas de mandat électif. **La volonté politique est alors fondamentale.**

POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ FISHKIN, « *Citizen Competence and Democratic Institutions* », 1999. Traduction disponible.

SINTOMER, « *Petite histoire de l'expérimentation démocratique* », 2011.



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Dimitri COURANT**, Université de Lausanne & Université Paris 8 ;
- ✓ **Jean-Louis DAVID**, Adjoint au maire, Ville de Bordeaux ;
- ✓ **Jonathan LARIVIÈRE**, Ville d'Hazebrouck ;
- ✓ **Yves MATHIEU**, Missions Publiques ;
- ✓ **Damien MOUCHAGUE**, C2D de Bordeaux Métropole.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Elian BELON**, Missions Publiques.

L'ESSENTIEL

- ✓ La méthodologie de réalisation du tirage au sort est très importante : choix des listes, modalités du tirage, modalité de contact des personnes tirées au sort, argumentaire pour les convaincre.
- ✓ Il faut définir une stratégie cohérente en répondant aux questions suivantes : pourquoi réaliser un tirage au sort ? Quels types de missions vont être confiées au panel (consultation, contrôle, etc.) ? Quel sujet va être mis en débat ?
- ✓ La reconnaissance de l'engagement des personnes tirées au sort doit être effective et peut passer par différents canaux.

MOBILISER LES MEMBRES DE SON INSTANCE DANS LA DURÉE



Comment éviter l'essoufflement des dynamiques participatives et apporter régulièrement du « sang neuf » dans ces instances ?
Comment donner envie aux citoyens de prendre part à ces initiatives ?
Comment créer des synergies entre les démarches ?

ENJEUX

Face à la crise de la démocratie représentative, de nombreuses initiatives ont été mises en place à différentes échelles territoriales pour retisser la confiance entre élus et citoyens : conseils de quartier, conseils citoyens, conseils de développement, comités d'usagers, etc.

Les intercommunalités, les pays, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les collectivités locales ont la possibilité d'associer les citoyens aux décisions, dans un cadre légal. **La difficulté réside souvent dans la mise en œuvre de ces instances et de ces outils.**

Les instances pérennes de participation doivent faire face à une double difficulté de mobilisation : parvenir à faire venir les citoyens et les parties prenantes dans les instances et y insuffler une dynamique qui perdure dans le temps.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Le portage et la volonté politique sont mis en lumière comme étant des vecteurs importants pour la mobilisation des acteurs. La transparence sur la commande, sur les informations fournies à l'instance ainsi que sur les suites des décisions ou des délibérations est essentielle pour ne pas générer de frustrations et donc de démobilisation.

Quel que soit le modèle de l'instance pérenne**, il faut penser son déploiement dans trois directions** :
- vers les élus, pour interpeller et donner des avis ;
- vers les citoyens, pour capter les innovations et les attentes des territoires ;
- vers les parties prenantes, pour mettre en réseaux les initiatives et les connaissances.

La question des moyens alloués aux instances pérennes est centrale. En effet, elles nécessitent des ressources humaines et matérielles. L'animation des dispositifs est cruciale pour que chacun y trouve sa place ; les membres doivent être accompagnés à leur l'entrée dans le dispositif. L'animation du groupe est par la suite un levier pour insuffler une dynamique et ainsi maintenir l'activité dans le temps. Les ressources matérielles, quant à elles, sont indispensables pour assurer des bonnes conditions aux travaux de l'instance, pour réaliser la communication autour des dispositifs et pour créer de la convivialité.

ORGANISÉ PAR

> Ce qui est important au sein de notre conseil citoyen, c'est que nous avons un dialogue en « face à face » et non par le biais d'intermédiaires. En plus, nous sommes tous là ; nous sommes face à la participation de tous les acteurs, de tous les partenaires du contrat de ville. Cela nous permet d'avancer ensemble. »
>
> Membre de Conseil citoyen

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Comment favoriser la participation des publics éloignés du débat ? Quels modes de participation expérimenter pour intéresser les jeunes, les actifs, les personnes en situation de précarité souvent sous-représentés ? Avec quels résultats ? Depuis plusieurs années, les instances de démocratie participative expérimentent de nouvelles formes de participation plus souples : ouverture de certains travaux aux citoyens, cloud collège, auditions particulières, travail avec des étudiants, des lycéens,...Ces initiatives mériteraient d'être davantage partagées pour favoriser la diffusion des pratiques.

Comment fidéliser les membres parfois démobilisés par des sujets et productions jugés trop techniques et sur lesquels le système de retours politiques demeure flou ? En abordant des thématiques qui intéressent les habitants et usagers du territoire, telles que le son et les odeurs, l'alimentation, les temps de la ville,... les instances de démocratie participative sont en capacité d'associer progressivement les citoyens à des enjeux politiques plus généraux, ce qui suppose la mise en place d'outils et de méthode adaptés à la participation citoyenne.



POUR ALLER PLUS LOIN …

@ CNCD, « *Vade-mecum Conseils de développement – Mettre en œuvre la loi sur le terrain* », 2016.

@ Profession Banlieue, « *Accompagner les acteurs du conseil citoyen et le pouvoir d'agir des habitants* », 2016

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Françoise DELRIEU**, Ressources et territoire ;
- ✓ **William JACQUILLARD**, Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine, Elu de Charente ;
- ✓ **Yves RAIBAUD**, C2D de Bordeaux Métropole & CNCD.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Yves LONDECHAMP**, CNCD.

L'ESSENTIEL

- ✓ Les instances pérennes doivent être dotées de moyens :
  1. matériels : communication pour le recrutement, conditions de travail optimales, défraiements, possibilité d'intervention d'experts, convivialité, etc.
  2. humains : les participants doivent être accompagnés à leur entrée dans le dispositif, les sessions de travail doivent être préparées et animées et la dynamique doit être assurée entre deux réunions, pour que les dossiers avancent.

- ✓ Le portage et la volonté politique sont des éléments importants pour maintenir une dynamique dans les instances pérennes ; les participants impliqués doivent percevoir leurs impacts sur les décisions prises afin de maintenir la dynamique de l'instance.

INTRODUCTION AUX OUTILS ET POSTURES DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Parce que c'est par l'expérimentation et les vécus individuels et collectifs que se font les apprentissages, pour apprendre ensemble, un atelier sur l'écoute et sur la cocréation a été proposé. Cet atelier a permis de questionner la posture de chacun au sein du groupe et d'expérimenter un outil : les chapeaux de Bono.



CADRE DE TRAVAIL

L'intention de l'atelier a été de vivre une **expérience individuelle et collective, permettant un apprentissage.** Un cadre de sécurité, définissant les modes d'échanges a été proposé. **Il doit être co-construit, évolutif et opposable.** L'ensemble du groupe est garant de ce cadre.

Les principes du cadre de l'atelier :

1. Équivalence : des paroles et des points de vue ;
2. Bienveillance : outils de la communication non violente : je parle de moi et de mon point de vue ;
3. Respect : on peut avoir plusieurs point de vue, on n'est pas forcément ici pour se mettre d'accord ; la différence de points de vue est une richesse ;
4. Souveraineté : je suis le seul responsable de ce que je dis, de ce que je fais, de ce que je vis, de la même façon, je suis responsable de ce que je ne dis pas, ne fais pas et ne vis pas ;
5. Confidentialité : quand on discute au sein du groupe, les choses ne sont pas exposées à l'extérieur cercle.

MISES EN PRATIQUE

TRAVAIL SUR L'ÉCOUTE

L'objectif de cette mise en pratique a été la création d'une entité « groupe » et un travail sur l'écoute, en appliquant les principes de l'écoute active.

En binôme, différentes phases se sont succédées :

1. en 1 min chacun doit se présenter, l'autre doit reformuler, puis le premier lui répond en commençant par « oui mais » ; puis les rôles sont inversés ;
2. chacun note la question qui lui aurait permis de mieux connaître l'autre puis s'applique à lui-même cette question pour se présenter ; l'autre doit reformuler, puis le premier lui répond en commençant par « oui et » ; puis les rôles sont inversés ;
3. chacun a 4 min pour parler de lui, sans que l'autre ne l'interrompe ; puis l'autre reformule et demande « est ce que c'est bien cela que tu voulais dire ? »

Les remarques du groupe font émerger que ce travail a permis de préciser sa pensée individuelle, d'apprendre à verbaliser des émotions et de **comprendre la différence entre le message émis et le message reçu**. Ne pas intervenir quand un participant est en position d'écoute est perçu comme une posture difficile mais cela permet de développer de l'empathie. **Une confiance est créée** avec une montée progressive des temps de parole ; il y a une connexion qui se crée au sein du binôme.

ORGANISÉ PAR

UdN
www.universite-du-nous.org

MISES EN PRATIQUE

TRAVAIL SUR LA COMMUNICATION NON VERBALE ET L'INTENTION

L'objectif de cette mise en pratique a été la compréhension de l'intention dans son interaction à l'autre et de la place du non-verbal dans la communication, par la participation de chacun avec son corps, dans un cadre de silence entre les participants.

Les participants ont été invités à marcher, en étant attentifs à leurs pas, à leurs respirations, aux bruits qui les entouraient, avec un regard large à 180°. Les participants ont ensuite dû regarder dans les yeux les personnes qu'ils croisaient. En binôme, les participants ont interagi de la manière suivante : l'un était un sculpteur et l'autre, sa terre. Les terres ont dû adopter différentes postures : être successivement « pour », « contre », « avec » et « sans » .

Etre sculpteur est difficile car il faut se confronter aux réactions de l'autre ; il faut alors accepter que « ce n'est pas le moment », ne pas brusquer son interlocuteur. **La reconnaissance de l'autre, de sa posture et de son avis est primordiale.**

LA MÉTHODE DES SIX CHAPEAUX DE BONO

L'objectif de cette mise en pratique a été de tester un outil d'émergence et de convergence, les « six chapeaux de Bono ». Cette méthode permet de sortir de son prisme le lecture des situations, de son chapeau, pour passer par six postures différentes :

- chapeau blanc : cartésien, factuel, concret ;
- chapeau jaune : optimiste ;
- chapeau noir : critique négative, « ça ne va jamais marcher », « ce n'est pas possible » ;
- chapeau vert : créativité, sans limite ;
- chapeau rouge : émotionnel, intuition ;
- chapeau bleu : processus, permet la convergence

Ce dernier chapeau vise à répondre à la question « quel est le prochain petit pas qu'il faudra faire pour avancer sur ce sujet ? ».

Les participants se sont questionnés sur la problématique suivante : « comment accroître la participation dans mon organisation ? ».



POUR ALLER PLUS LOIN ...

@ Université du Nous, « *Les outils* »

@ Edward de Bono, « Les six chapeau de la réflexion, la méthode de référence mondiale », 2005.

ANIMÉ PAR

✓ **Laurent BURGET**, Membre LSC, Université du Nous.

L'ESSENTIEL

✓ Pour créer les conditions de l'émergence de l'intelligence collective, l'accueil et inclusion ainsi que le cadre de travail sont des éléments incontournables.

✓ Dans un groupe institué où les brises glace ont moins d'impact, un bon moyen de commencer les échanges est de réaliser une « météo », dans laquelle chacun exprime aux autres son état d'esprit.

✓ Il est important de ne pas interrompre quelqu'un qui expose son raisonnement ; pour cela la personne qui intervient doit terminer son propos par « j'ai fini », afin de rendre la parole au groupe ; il est ainsi possible de prendre le temps de réfléchir ; l'utilisation de la langue des signes pour montrer son assentiment sans couper la parole est un outil efficace dans cette situation.

LES MÉTHODES DE VOTE DANS LES BUDGETS PARTICIPATIFS



Le vote demeure la phase la plus visible dans un budget participatif. Après un panorama des méthodes de vote numérique ou par bulletin, le retour d'expérience a présenté les actions réalisées durant le vote à Grenoble ainsi qu'à New York.

ENJEUX

La question du vote dans les budgets participatifs soulève deux interrogations principales. **La première relève des enjeux de légitimité.** En effet, dans le cas des budgets participatifs, les décisions ne sont pas prises par l'organe de délibération habituel, le conseil municipal par exemple. Ce changement de décisionnaires, sans représentativité intrinsèque, peut générer de la méfiance.

Le second problème soulevé est celui de la fiabilité du vote. Des fraudes ont été observées dans certains budgets participatifs européens, il faut prévoir que cet écueil se diffuse.

Le choix de mode de vote et le périmètre qui est donné à ce vote ne sont donc pas neutres. Il faut être conscient des enjeux soulevés par ces décisions stratégiques dès la construction d'un budget participatif. De plus, celui-ci doit s'inscrire dans une stratégie participative plus large, qui doit être cohérente et permettre de fixer des objectifs clairs au budget participatif.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Il existe différentes catégories de vote qui engendrent des biais divers :

- ✓ le vote préférentiel : au moyen de bulletins à valeurs différentes (1 point, 2 points et 3 points par exemple). Cette méthode permet de répartir les votes car il faut sélectionner obligatoirement des projets différents ;
- ✓ le vote pondéré ou cumulatif : l'électeur dispose d'un certain nombre de points à répartir. Il peut donner tous ses points à un seul projet ou les diviser entre plusieurs projets ;
- ✓ le vote par approbation : chaque électeur constitue une liste de tous les projets qu'il accepte de voir élus ; il peut être cadré par une enveloppe budgétaire maximale ;
- ✓ le vote positif et négatif : l'électeur doit voter pour les projets qu'il approuve, mais aussi pour ceux qu'il désapprouve ; ce mode de vote permet d'identifier les idées qui unissent et celles qui divisent.

L'idée de voies multiples dans un vote permet de sortir de la confrontation des votes simples et ainsi d'entrer en dialogue autour de l'intérêt collectif. Pour cela, **une phase délibérative avant le vote est pertinente** et permet de faire évoluer les choix des votants et/ou de parfaire les projets.

Les votes limités par une enveloppe budgétaire permettent **une pédagogie autour des coûts des projets** et poussent ainsi les votants à se comporter « en bon père de famille ».

ORGANISÉ PAR

budget participatif .info

> *La façon dont on sélectionne les projets est un enjeu très important pour un budget participatif. [...] La « ruche », c'est une journée où tous les porteurs sont invités à présenter leurs projets à tous les habitants qui le souhaitent. Les invitations sont très larges, hors du champs des instances établies. Dans une premier temps, une sélection se fait par table : pour chaque table, les porteurs présentent et la moitié des projets sont retenus. Après, vient une présentation en plénière des 60 projets retenus dans les différentes tables, pour arriver à une sélection de 30 projets qui seront ensuite examinés par les services. [...] S'ils sont réalisables, ils seront soumis au vote. Les élus n'interviennent alors plus dans le processus. »*
>
> *Boris KOLYTCHEFF, Ville de Grenoble*

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Les critères du « théorème d'Arrow » nous apprennent qu'aucune méthode de vote n'est parfaite. Dès lors, il faut être conscient des biais des différentes méthodes et **choisir la moins imparfaite au vu des objectifs de son budget participatif**.

La régulation est une question à enjeux forts pour les votes des budgets participatifs. Il faut être en mesure d'assurer l'égalité des chances pour que les porteurs soient en capacité de défendre leurs projets et il faut penser des règles équitables pour s'assurer que les participants ne trichent pas. Le contrôle de la fraude, notamment en cas de vote numérique, est un sujet de réflexion à la mise en place d'un budget participatif.

L'implication recherchée chez les votants suscite **une tension entre le fait de limiter les barrières au vote,** de façon à avoir un grand nombre de participants et **exiger une connaissance de tous les projets,** pour que les participants fassent leur choix de façon éclairée.



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Boris KOLYTCHEFF,** Chef de projet budget participatif, Mairie de Grenoble ;
- ✓ **Gilles PRADEAU**, GIS Démocratie et Participation ;
- ✓ **Lex PAULSON,** D21.

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- @ ARROW, Kenneth J., « *Choix collectif et préférences individuelles* », 1974.
- @ Budget Participatif.Info, « *Les méthode de vote* »
- @ Learning to count, « *Les budgets participatifs* »
- @ Plateforme « D21 »
- @ Projet « *EMPATIA* »

L'ESSENTIEL

- ✓ Il existe différentes modalités de vote : préférentiel, pondéré ou cumulatif, par approbation, positif et négatif, etc. Ils ont tous des biais et des limites dont il faut être conscient.
- ✓ Le choix de la méthodologie de vote impacte les budgets participatifs en changeant le ou les projets lauréats, avec un ordonnancement différent selon les méthodes choisies et en influençant les modalités d'interaction entre entre les porteurs de projets (coopération, concurrence).
- ✓ Au delà du type de vote choisi, les méthodes de vote doivent aussi questionner :
  - Accompagnement des porteurs de projets, pour la communication notamment ;
  - Panel des votants : âge, inscription sur les listes électorales, participation des étrangers, etc. ;
  - Lieux et moment de vote : lieux fixe ou délocalisé, horaires et période de vote, papier ou numérique, pour « aller vers » les participants potentiels.

Axe 5

DIFFUSER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

Synthèses des temps

- Diffuser la culture de la participation au sein des structures ;
- Comment accompagner les acteurs vers la participation ? ;
- Reconnaître l'ingénierie de la concertation ;
- Comment définir et défendre un budget de concertation pour un projet ? ;
- Quelle culture de la participation à l'échelle européenne ?

DIFFUSER LA CULTURE DE LA CONCERTATION AU SEIN DES STRUCTURES



Comment assurer une bonne appropriation des démarches en interne ? Par quels biais lever les résistances de ses collègues ? Comment faire valoir l'intérêt d'une concertation dans la réalisation d'un projet ? Comment présenter les dispositifs de participation et de concertation à ses équipes ?

ENJEUX

La diffusion de la culture de la concertation au sein de sa structure, que ce soit une collectivité, une entreprise, une association, etc. s'appuie sur les mêmes mécanismes que les démarches d'accompagnement du changement. En effet, cette culture doit se déployer dans la structuration des services, mais également dans leurs modes d'interaction.

Les objets soumis à concertation paraissent plus ou moins intéressants à discuter pour les services, en interne. L'intérêt de l'ouverture aux parties prenantes n'est pas toujours perçu par les équipes.

Le continuum entre l'externe et l'interne est un enjeu crucial pour asseoir la légitimité et l'efficacité d'une démarche de concertation. Dès lors, la sensibilisation des équipes à l'intérêt de la concertation est indispensable pour garantir la bonne marche des dispositifs.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Pour diffuser la culture de la concertation, **différents leviers complémentaires** peuvent être activés :

- ✓ des temps d'échanges dédiés à la concertation au sein de son équipe, pour débattre des fondements de la participation et de l'intérêt que peut avoir son déploiement dans les projets spécifiques de son équipe ;
- ✓ des interventions de personnes externes, dans le cadre de formations par exemple, pour nourrir les réflexions de son équipe, s'ouvrir au champ des possibles et découvrir des pratiques d'intérêt et des innovations inspirantes ;
- ✓ des temps d'échanges sur les pratiques utilisées en interne, avec des collègues qui sont confrontés aux mêmes problématiques, sur des sujets divers, au sein d'autres services.

En plus de l'ouverture et de l'échange, il est parfois nécessaire **d'informer, en interne, sur les pratiques qui sont mises en œuvre par sa propre structure.** Il s'agit alors de présenter des dispositifs utilisés en externe par une structure et inconnus des personnes non impliquées en interne.

La mise en pratique est une solution promue par des nombreux acteurs. Selon eux, il est indispensable de « vivre » les outils et les dispositifs afin de pouvoir s'en emparer.

ORGANISÉ PAR

décider ensemble

On met en place, une fois par an, un théâtre forum à destination de tout les profils, en interne. On a choisi un forme ludique, pour expérimenter et faire expérimenter aux agents un changement de posture par rapport au dialogue avec l'habitant. [...] Pour le profil plutôt chef de projet, on peut aller un peu plus loin. On a des tables ouvertes qu'on organise 2 à 3 fois par an et là on joue sur l'échange de pratique. »

Virginie LANNES, Bordeaux Métropole

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS - SUITE

Un côté ludique assumé peut être un moyen intéressant pour fédérer ses équipes en interne autour de la concertation. Certains ont identifié un besoin de solliciter leur imagination pour faire participer les collaborateurs. Il faut toutefois être prudent car des telles méthodologies peuvent braquer les gens qui veulent être « sérieux ».

La cohérence interne / externe donne une force pour se lancer dans des démarches participatives tournées vers l'extérieur. Les agents sont aussi des citoyens, ils doivent être les ambassadeurs des démarches et donc être convaincus de leur utilité et de leur sincérité.

BON À SAVOIR

Organiser des rencontres thématiques peut être un bon moyen d'attirer ses collègues et ainsi de construire une réflexion plus large.

Par exemple : Comment gérer les conflits ? Comment animer une réunion publique ?



DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

Certains niveaux hiérarchiques sont plus complexes à mobiliser sur les enjeux de concertation et lors des formations internes afférentes. Dans les collectivités notamment, les participants notent un verrouillage au niveau de la strate « directeur » et, plus globalement, des échelons intermédiaires. La promotion des aspects réglementaires est une piste identifiée pour attirer ces strates.

La question de la volonté politique ou hiérarchique, et des moyens alloués, est restée centrale dans les constats de réussite ou d'échec de démarches de sensibilisation à la concertation en interne.

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Inès D'ERCEVILLE,** Association Territoires & Innovation Sociale ;
- ✓ **Virginie LANNES**, Bordeaux Métropole ;
- ✓ **Tristan RECHID**, Conseil des Sages, Saillans ;
- ✓ **Julie TALDIR**, SNCF réseau.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Grégoire MILOT**, Etat d'Esprit - Stratis.

L'ESSENTIEL

- ✓ Différents leviers complémentaires peuvent être activés pour diffuser la culture de la concertation en interne : temps d'échanges dédiés à la concertation au sein de son équipe, interventions de personnes externes, temps d'échanges sur les pratiques utilisées en interne entre pairs, etc.
- ✓ Il est important de faire connaître à tous les collaborateurs les démarches déployées à l'extérieur par leur structure.
- ✓ La cohérence entre l'interne est l'externe est un paramètre clé d'appropriation des démarches de concertation tournées vers l'extérieur des structures.

COMMENT ACCOMPAGNER LES ACTEURS VERS LA PARTICIPATION ?



Pour permettre la mise en place d'un dispositif de participation efficace, beaucoup d'éléments rentrent en jeu, parmi ceux-ci, la sensibilisation en interne est un enjeu majeur et ce, quelle que soit la structure : association, entreprise, collectivité.

Comment former les acteurs à la participation ? Quels sont les outils mis à disposition des agents pour concevoir et animer des démarches de participation ?

ENJEUX

La politique de la structure compte dans l'accompagnement des acteurs : la concertation est plus facile à mettre en place si une règle interne encourage les salariés à le faire et ce, dès la phase de conception de projet. De même, si la concertation facilite l'acceptation du projet par la structure, les salariés et chefs de projets s'y intéresseront plus volontiers.

L'accompagnement est plus facile si un budget est consacré à la participation, cela permet de mobiliser les chefs de projet de tous les services concernés, de diversifier les outils et les formations et d'assurer des bases solides pour en permettre un bon développement dans le temps.

Accompagner les acteurs d'une structure ne signifie pas nécessairement se cantonner au périmètre de cette structure, les démarches internes ont tout à gagner à être challengées en externe par des dispositifs qui permettent un retour sur les outils et méthodes.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Un certain nombre de point clefs ont été mis en évidence pour une accompagne efficient des acteurs. **Le premier d'entre eux est la nécessité de diversifier** : pour être intégrée au mieux, la participation doit être insufflée à différents niveaux et dans différents secteurs. À EDF, le travail de sensibilisation se fait aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, et toutes les directions sont mobilisées : direction juridique, direction du développement durable, centre d'ingénierie etc. À Lyon, trois niveaux d'interventions sont proposés aux salariés selon leur ancienneté, leurs besoins professionnels et leur poste.

En parallèle, la nécessité de ne pas se tromper de public a été soulevée. A Lyon, la question s'est posée après la mise en place de dispositifs d'accompagnement. La collectivité a fait le constat qu'il pouvait être difficile pour les agents d'être mobilisés dans des dispositifs en même temps que leur supérieur hiérarchique. Il faut prendre en compte les barrages que les catégories socioprofessionnelles peuvent induire et trouver des solutions. La collectivité a choisi de mobiliser ces publics sur des temps différents. À EDF, ce sont les formations qui ont eu du mal à s'implanter, car le premier public identifié n'était pas le bon. **Établir ces constats a permis aux structures de rectifier le tir et d'améliorer les dispositifs existants.**

ORGANISÉ PAR UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS - SUITE

L'accompagnement des acteurs vers la participation implique souvent une modification des manières de faire en interne. Les salariés usent plus facilement d'un management participatif et modifient parfois leurs pratiques.

La politique de management interne ne fait pas tout. Elle doit s'accompagner d'une formation et d'un encadrement pour être vraiment efficace. Ces dispositifs peuvent prendre des formes différentes :

- il est possible de mettre en place des communautés de savoir, pour partager l'expérience en interne, grâce à des réunions ou une plateforme en ligne.
- organiser des matinées d'échanges et de questionnements autour d'un thème : quels sont les éléments indispensables pour travailler avec un territoire ? Comment mobiliser ? Etc...
- formation d'aspect plus classique, sur un temps plus long, de la formation aux enjeux de la participation et à son intégration dans la gestion de projet.

La formation peut aussi être envisagée pour accompagner sur le temps une carrière professionnelle. La collectivité de Lyon a mis en place des formations qui s'adaptent aux différents temps professionnels :

- un temps d'accueil à l'embauche, avec une sensibilisation à la participation, la remise d'un livret sur les pratiques de la ville dans ce domaine et la projection d'un court film qui permet la mise en situation.
- une fois par an, sur base de volontariat, une mise en situation grâce au théâtre forum.
- une fois par trimestre, des petits déjeuners autour de problématiques liées à la concertation et basées sur les problèmes que les agents ont fait remonter en amont.



AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Brigitte FARGEVIEILLE**, Chef de mission Développement durable à EDF ;
- ✓ **Loïc GRABER**, Responsable service participation et implication citoyenne, Grand Lyon.

ANIMÉ PAR

- ✓ Les étudiants du M2 Pro Ingénierie de la concertation, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

L'ESSENTIEL

- ✓ L'accompagnement des acteurs est un processus complet, qui inclut la formation aux enjeux et aux méthodes de concertation, la professionnalisation des agents et l'échange de bonnes pratiques via la création d'un réseau interne mais qui dépend aussi beaucoup de la politique de la structure.
- ✓ Pour lui assurer une place sur le long terme, la participation doit être inclue au maximum dans la culture de l'entreprise et dans les objectifs généraux de l'organisation.
- ✓ Former les acteurs à la participation n'empêche par le recours à des prestataires extérieurs si nécessaire : parfois, les dispositifs ou les publics sont trop importants pour être gérés en interne.

RECONNAÎTRE L'INGÉNIERIE DE LA CONCERTATION

Les concertants sont de nouveaux arrivants au sein des collectivités, dans les agences et plus généralement dans le débat public. Issus d'horizons divers, ces professionnels font avancer quotidiennement l'usage qui est fait de l'ingénierie de la concertation.

La session a fait intervenir des acteurs et des observateurs autour de trois questions :
Quelles formations ?
Quelles compétences ?
Quel cadre réglementaire ?



ENJEUX

La professionnalisation des concertants est en marche. Ce mouvement concerne des acteurs issus d'agences de communication, de bureaux d'études techniques, environnementaux ou d'urbanistes, voire encore des formations spécialisées, initiales ou continues, des journalistes, des universitaires, des militants, etc.

La reconnaissances des métiers de la concertation est un enjeu fort pour tous ces concertants. Les compétences spécifiques doivent être identifiées et valorisées et ce, dès les rédaction de cahiers des charges ou de fiches de postes.

La légitimité et la déontologie des concertants doivent être construites et promues afin d'assurer la reconnaissance de leur rôle, aussi bien par les maîtres d'ouvrage que par les parties prenantes et les citoyens auxquels ils seront confrontés dans leur exercice professionnel.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

Il existe un besoin de sensibilisation et de formation pour les différents acteurs, décideurs, concertants et parties prenantes. Les décideurs doivent intégrer dans leurs raisonnements que l'inclusion de tous permet de se prémunir contre certains risques politiques et juridiques et permet également d'enrichir les projets. Les concertants, quant à eux, doivent être en mesure de déployer différents types d'expertises et ont, pour cela, besoin de formation, initiale ou continue, autour de ces thèmes. De la même façon, il serait intéressant de sensibiliser et de former les parties prenantes qui vont être conviées à une concertation.

Différents types d'ingénieries doivent être maîtrisés par un concertant. L'ingénierie de la concertation se décline donc dans différentes disciplines :

1. Ingénierie du territoire : comprendre les interactions entre acteurs, la mémoire du territoire, percevoir les enjeux spécifiques ;
2. Ingénierie règlementaire : pour s'inscrire dans le cadre approprié ;
3. Ingénierie d'animation : maîtrise des techniques et des postures de facilitation, capacité de recueil de la parole et d'écoute ;
4. Connaissances politiques : pour évaluer les impacts de la participation et ses suites, il faut être capable d'en décrypter les enjeux politiques.

ORGANISÉ PAR DEBATLAB

Les décideurs doivent être sensibilisés à l'idée qu'inclure les parties prenantes c'est nécessaire, indispensable pour faire avancer les projets. »

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

La place de l'engagement militant est une question forcement discutée. Alors que certains promeuvent une neutralité totale dans la posture du concertant, d'autre considèrent que l'implication sert la participation. Une sorte de vision objective et professionnelle des dispositifs s'opposerait alors à l'aspect militant.

Les questions d'éthique et de déontologie du concertant sont également cruciales pour garantir une bonne mise en œuvre de son ingénierie. Les concertants ont ainsi besoin de cadre de référence, reprenant les principes de transparence, de diversité des points de vues et de retour aux participants pour rendre compte.

Les démarches ascendantes, issues du terrain, ne déploient pas forcément des méthodes classiques de concertation. Dès lors, il est important de laisser une place au déploiement de ces démarches différentes, qui peuvent être un moyen de ne pas freiner une innovation méthodologique ou encore essouffler une dynamique avec des procédures trop rigides.

ANIMÉ PAR

✓ **Pascal BEAUMARD**, DébatLab / Etat d'esprit - Stratis





POUR ALLER PLUS LOIN …

@ Travaux en cours de DébatLab : « *Conception d'un référentiel métier* » et « *Guide d'achat des prestations de concertation* »

@ Travaux en cours d'Astérya, « *Place, posture & éthique dans les métiers de la participation* »

L'ESSENTIEL

✓ Il existe différentes facettes à l'ingénierie de la concertation : ingénierie du territoire, ingénierie réglementaire, ingénierie d'animation, connaissances politiques, etc.

✓ La reconnaissance des métiers de la concertation doit s'inscrire dans une logique de création de culture commune, par la sensibilisation des décideurs et des parties prenantes et par la formation des concertants.

✓ Les effets de cette création de culture commune se déclineront dans différents aspects : prise en compte dans les cahiers des charges et les fiches de poste des compétences des concertants, création d'une éthique professionnelle partagée, etc.

COMMENT DÉFINIR ET DÉFENDRE UN BUDGET DE CONCERTATION POUR UN PROJET ?



Comment faire pour que la concertation ne devienne pas un surcoût dans les projets ?

Chercheurs, consultants, bailleurs financiers internationaux et maîtres d'ouvrage ont échangé leurs expériences et présenté des approches différentes pour définir un budget en amont des concertations.

ENJEUX

Les objectifs assignés à la concertation dans le projet conditionneront l'argumentaire à développer et les critères auxquels se référer pour l'évaluation. Ceux-ci peuvent être variés : éviter les recours, améliorer la valeur sociétale et environnementale du projet, diminuer le coût global du projet en trouvant des gains d'efficacité, etc.

La définition de ces objectifs en amont est donc un enjeu crucial pour le déploiement d'une stratégie de concertation cohérente et efficiente.

Pour défendre un budget, **il ne faut pas avoir une entrée « coût »** mais plutôt réfléchir et argumenter en terme de :

- minimisation des risques (définis au regard des objectifs) ;
- image de la structure commanditaire.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

L'objectif du chiffrage d'un projet de concertation est de franchir les instances de validation au sein des structures. Pour cela, il faut construire une **démarche en trois étapes,** qui s'inscrit dans un processus itératif dépendant du contexte :

1. Chiffrer ses besoins : locaux, ressources humaines compétentes (animation et gestion de projet), garant éventuel, défraiement des participants, communication, publications, etc. ;
2. Présenter et défendre son budget : mettre en regard les dépenses et les objectifs ;
3. Évaluer la pertinence de son budget *a posteriori* et en lien avec les objectifs de la concertation.

Une liste détaillée des besoins doit être réalisée pour l'estimation des coûts. Celle-ci doit inclure, au-delà des frais tangibles, une estimation du volume horaire nécessaire et du niveau de technicité requis (interne, consultant junior, consultant sénior) pour chacune des quatre phases : conception du dispositif, animation, rédaction des synthèses, restitution.

Le budget doit être modulable ou « à tiroir » pour anticiper des dépenses supplémentaires si le besoin émerge au cours de la concertation. Il faut se dégager des marges de manœuvre pour prévoir les imprévus.

ORGANISÉ PAR

BON À SAVOIR

Il existe des sources de financements externes pour accompagner l'innovation dans les dispositifs de concertation ; ceux-ci peuvent permettre de déployer des dispositifs plus complets, inclusifs ou originaux.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS - SUITE

Le « repoussoir majeur » pour le commanditaire doit être identifié, c'est-à-dire qu'il faut mettre en évidence le risque principal si aucune concertation accompagne le projet. Par exemple, ce risque peut être la frustration du territoire ou le surcoût engendré. L'argumentaire de défense du budget se construira alors en réponse à la question : comment éviter ce repoussoir majeur ?

Il peut être pertinent de **rapporter le coût de la concertation au coût total du projet** ; cela peut s'illustrer par exemple en exprimant le coût de la concertation en mètres construits dans le cas d'un projet de linéaire, ou encore en nombre de logements par rapport au total de logements dans une projet de construction.

L'évaluation du budget doit s'effectuer à différents niveaux. Il faut questionner les écarts éventuels entre estimation et réalité, en coûts et en temps de travail pour ajuster les prochains budgets. L'évaluation doit également se baser sur la comparaison entre les moyens déployés et les résultats obtenus. En matière de communication, par exemple, il est intéressant d'établir un ratio entre le nombre de participants présents et le budget investi pour les mobiliser.

QUESTIONS EN SUSPENS

La définition du périmètre des frais générés par la concertation est cruciale ; si l'ensemble des frais sont inclus dans son chiffrage, les budgets peuvent être rédhibitoires. Il convient de définir les limites de ce qui compose la concertation et ainsi de donner une place réfléchie dans le budget au « non-financier » (temps interne, mise à disposition de locaux, etc.) et aux « conséquences » de la concertation (études complémentaires, etc.).

La question de l'internalisation des compétences doit être posée. Il est en tout cas nécessaire *a minima* de diffuser la culture de la concertation en interne, pour la bonne marche des dispositifs et plus largement, des projets.

NB : lorsque la demande de concertation émane du territoire plutôt que de l'interne, la perception par la hiérarchie et les marges de manœuvre financières ne sont souvent pas les mêmes !

AVEC LES INTERVENTIONS DE

- ✓ **Olivier BABOULET**, Ernst and Young ;
- ✓ **Karim BERTHOME**, AgroParisTech ;
- ✓ **Matthieu BONY**, SNCF Réseau;
- ✓ **Brigitte FARGEVIEILLE**, EDF.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Juliette ROHDE**, Consultante à Etat d'Esprit -Stratis

L'ESSENTIEL

- ✓ Il existe deux grandes approches d'un chiffrage de concertation : « depuis le besoin vers la ligne budgétaire » ou « depuis l'enveloppe allouée vers le meilleur dispositif possible » ;
- ✓ Dans la première approche, il faut décomposer la démarche en trois étapes :
  1. Chiffrer ses besoins ;
  2. Présenter et défendre son budget ;
  3. Évaluer sa pertinence.
- ✓ Il faut concevoir un budget modulable ou « à tiroir » pour s'adapter aux imprévus ;
- ✓ Il faut bâtir son argumentaire de défense de budget en fonction de l'objectif principal de la concertation.



QUELLE CULTURE DE LA PARTICIPATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

Comment concevoir la notion de citoyenneté au niveau européen ? Comment créer des dynamiques citoyennes à l'échelle de l'Union européenne ? Quels outils utiliser pour combler le fossé entre les citoyens, l'Union Européenne et ses institutions ?



ENJEUX

Depuis sa création, **l'Union européenne (UE) a évolué en développant de nouveaux outils de gouvernance inspirés des pratiques de ses Etats membres.**

Secouée par la crise financière et les mouvements nationalistes, l'UE se trouve, selon ses dirigeants, dans « une crise existentielle ». Pour en sortir et redynamiser le projet européen, certains penseurs préconisent plus de démocratie participative.

Dans cet atelier, **l'objectif a été de faire le point sur les outils de démocratie participative à l'échelle européenne.** Ensuite, les réflexions se sont orientées vers l'adoption d'autres outils et méthodes utilisés en France ou dans d'autres pays pour associer les citoyens à la formulation des politiques européennes.

DÉBAT

RÉFLEXIONS ISSUES DES DISCUSSIONS

L'UE est souvent perçue comme une « boite noire ». Les citoyens européens connaissent peu les institutions européennes : leur fonctionnement semble opaque et les instances de décisions sont mal identifiées.

La connaissance des institutions et des processus démocratiques européens est un préalable à la diffusion de la culture de la participation à l'échelle européenne.

Les pratiques participatives se sont développées à l'échelle locale ou nationale, dans les états membres. Celles-ci n'ont pas pour ambition d'atteindre une échelle aussi large que l'UE. De plus, **elles sont connectées avec les collectivités locales, ou les Etats, mais pas avec les institutions européennes.**

Deux leviers sont identifiés pour diffuser la culture de la participation à l'échelle de l'UE :

- faire connaître les outils de citoyenneté existants à l'échelle européenne : droit de pétition, comme l'Initiative citoyenne européenne (ICE), médiateur européen, consultations publiques, préparatoires ou d'évaluation, etc.
- sensibiliser les citoyens aux enjeux européens, en inscrivant ces thèmes dans les questionnements des instances de participation locales des Etats membres .

ORGANISÉ PAR

The Democratic Society

DÉBAT

QUESTIONS EN SUSPENS

La participation à l'échelle de l'UE est confrontée à la difficulté de mettre en réalité le principe « agir local, penser global ». **Un des enjeux principaux est l'information**. Les citoyens ne perçoivent pas les leviers d'actions à leur disposition et leurs impacts potentiels sur les institutions et les politiques européennes.

Il faut alors communiquer plus, au local et au national. Il existe des lieux, comme les *centres d'information européenne*, qui permettent aux citoyens de s'informer sur l'UE toutefois, ces espaces sont peu connus et peu appropriés.

Actuellement, le visage de l'Europe est mal identifié. Les représentants, **les députés européens, ne sont pas sollicités de la même manière que les représentants nationaux par les citoyens**. De même, les élus européens sont moins enclins que leurs homologues élus locaux à déployer des démarches participatives sur leurs territoires. **La question du changement de culture des élus européens est donc également un point d'amélioration à envisager.**

Il faudrait parvenir à remettre le citoyen au cœur de l'UE et de son organisation. Le citoyen pourrait alors se projeter dans l'UE. Il serait possible d'imaginer des dispositifs qui permettraient aux citoyens de co-construire l'UE. Pour cela, un changement de posture dans les institutions européenne et une remise en cause de l'UE devraient être engagés.

ANIMÉ PAR

- ✓ **Janice THOMSON**, The ECI campaign ;
- ✓ **Laetitia VERITER**, European Movement International ;
- ✓ **Anthony ZACHARZEWSKI**, The Democratic Society.



POUR ALLER PLUS LOIN … MAIS EN ANGLAIS

@ European Network on Citizen Participation

@ Direct Democracy Navigator

@ Citizens for Europe

@ The Democratic Society

L'ESSENTIEL

- ✓ L'information et la compréhension des institutions et des processus démocratiques européens est un prérequis pour construire une participation à l'échelle européenne.
- ✓ La culture de la participation à l'échelle de l'UE doit être diffusée dans deux directions : en sensibilisant les citoyens aux outils démocratiques existants dans l'UE et en mettant à l'ordre du jour des instances de participation locales les sujets européens.
- ✓ La proximité entre les citoyens et leurs représentants européens doit être développée, notamment par l'utilisation de processus participatifs.